

THE
ANGLO-PALESTINE COMPANY
LIMITED

Rapport

sur

l'activité de l'A. P. C. et de ses succursales
pendant les années 1903—1913



..... 1913

LONDRES • JAFFA

Bibliothèque Maison de l'Orient

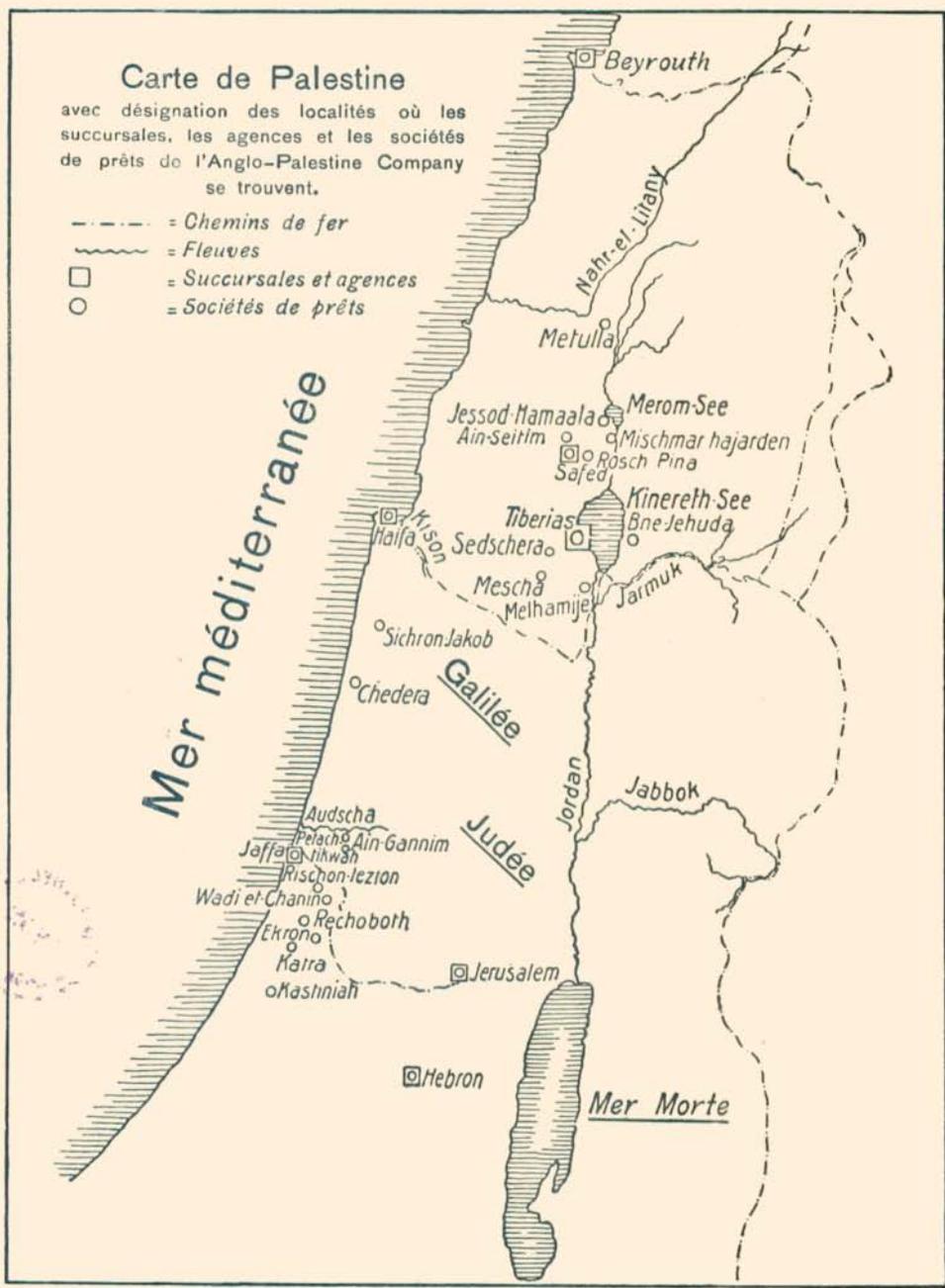


148434

Carte de Palestine

avec désignation des localités où les succursales, les agences et les sociétés de prêts de l'Anglo-Palestine Company se trouvent.

- - - - = Chemins de fer
- ~~~~~ = Fleuves
- = Succursales et agences
- = Sociétés de prêts



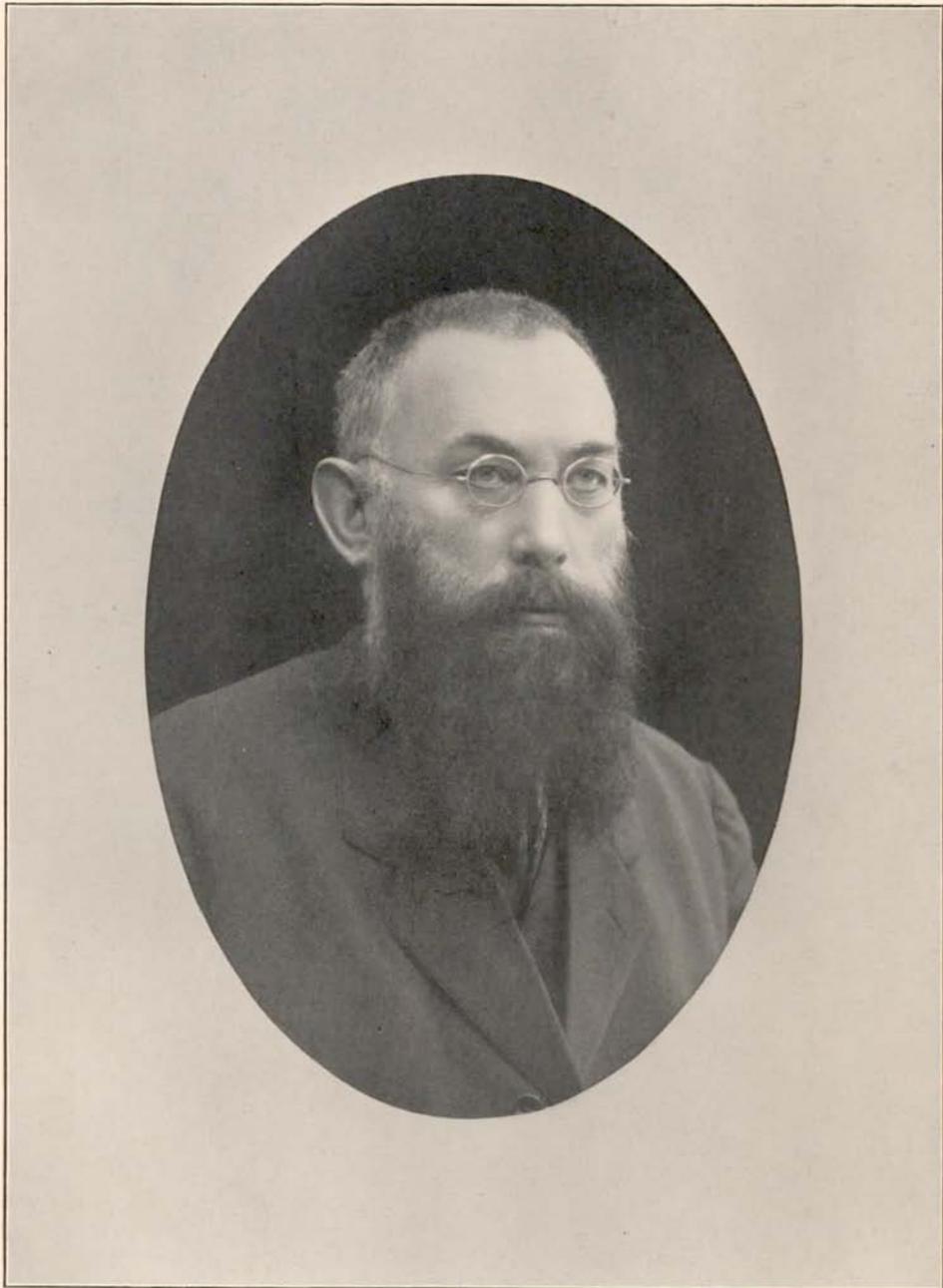
PRÉFACE.

L'existence de dix années de l'Anglo-Palestine Company nous engage de donner dans cette brochure un aperçu sur tout ce que notre institution a entrepris et mené à bonne fin en Palestine, pendant ces dix dernières années. Nous avons exposé, là où cela nous a paru indispensable, les principes adoptés dans la direction des affaires. Au surplus nous avons fait parler les réalités et les chiffres.

ANGLO-PALESTINE COMPANY.

La Direction

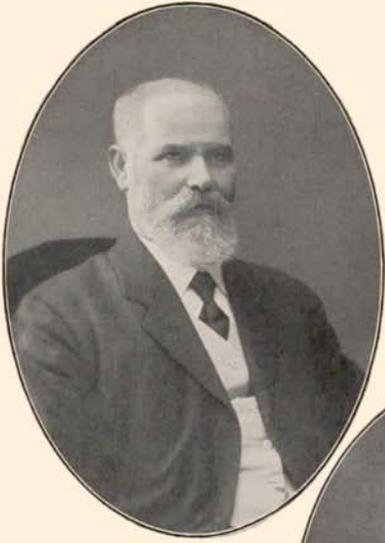
LONDRES—JAFFA, en août 1913.



M. D. Levontin.



M. E. Saphir, décédé.



M N. Kaisermann



M M. Slonim



M Dr. I. Levy



M I. Lipawsky



M S. Gordon



M. S. Hoofiën



M. M. J. Arwas



M. J. Grasowsky

Introduction.

L'Anglo-Palestine Company (A. P. C.) est une création du Jewish Colonial Trust (Banque Coloniale Juive) de Londres. Elle a été fondée en l'année 1899 sous la direction de M. Théodore Herzl, le fondateur de l'Organisation Sioniste, pour servir financièrement à la solution pratique du problème de la cause du Sionisme.

Le Jewish Colonial Trust résolut en 1902 de commencer ses opérations en Palestine et c'est dans ce but que fut créée l'A. P. C.

Après son incorporation, comme compagnie anglaise à risques limités, conformément aux lois anglaises sur les sociétés de 1862—1900, cette banque dont le siège social est à Londres (Brook House, Walbrook, London) créa sa première succursale à Jaffa, en 1903, qui fut ensuite la principale et la centrale de toutes les nouvelles succursales créées ultérieurement.

Lors de la constitution légale de l'A. P. C. le capital de la société s'élevait à £ 40 000, somme qui fut portée à £ 50 000, dès qu'elle a commencé à fonctionner, et maintenue à ce chiffre jusqu'en 1907. En l'année 1907—1908 le Jewish Colonial Trust augmenta le capital de l'A. P. C. encore de £ 20 000, et en 1910 de £ 25 000. Au 31 décembre 1912 le capital statuaire s'élevait à

£ 100 000

dont £ 99 036 avaient été versées.

Le premier conseil d'administration de l'A. P. C. se composait de MM. *David Wolffsohn*, président, *S. Barbasch*, *J. Kremenezky* et *Joseph Cowen*. Le directeur de Londres était *M. Th. Hirsch*, tandis qu'on envoya *M. D. Levontin*, comme directeur général, en Palestine. Ces deux derniers occupent encore actuellement leur poste. Peu après l'ouverture de la banque, *M. Saphir* devint le sous-directeur de l'A. P. C., à laquelle il consacra toute son activité infatigable jusqu'en 1911, année où une mort prématurée l'enlevait à l'affection des siens. Par ses connaissances étendues, par sa capacité de travail et son dévouement à la cause de l'A. P. C. et de toute la population juive de Palestine, il leur a rendu d'immenses et d'inoubliables services.

Actuellement la Direction de l'A. P. C. se compose comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

D. Wolffsohn, Cologne, Président,
J. H. Kann, La Haye, Vice-Président,
Samuel Barbasch, Odessa,
Joseph Cowen, Londres,
M. Feldstein, Varsovie,
J. L. Goldberg, Vilna,

Dr. N. Katzenelsohn, Libau,
Johann Kremenezky, Vienne,
Leopold Kessler, Londres,
Hugo Urysohn, Moscou,
D. Levontin, Jaffa, Directeur Général
(pour la Syrie et la Palestine).

Directeur de Londres: *Th. Hirsch*,
Secrétaire: *H. Neumann*.



JAFFA:

<i>D. Levontin</i> , Directeur Général,		<i>M. I. Arwas</i> , Sous-Directeur,
<i>S. Hoofiën</i> , Directeur Adjoint,		<i>I. Grasowsky</i> , Sous-Directeur,
<i>I. Chelouche</i> , Caissier.		

JÉRUSALEM:

<i>Dr. I. Levy</i> , Directeur,		<i>A. Rivlin</i> , Caissier,
<i>B. Bentaawim</i> , Chef Comptable.		

BEYROUTH:

<i>I. Lipawski</i> , Directeur,		<i>M. Elyaschar</i> , Caissier,
<i>I. Lerner</i> , Chef Comptable.		

HAÏFA:

<i>N. Kaisermann</i> , Directeur		<i>H. Asriel</i> , Caissier,
<i>S. Nathansohn</i> , Chef Comptable.		

HEBRON:

<i>M. Slonim</i> , Directeur,		<i>Rivlin</i> , Caissier.
-------------------------------	--	---------------------------

SAFFED:

<i>I. Karniol</i> , Manager,		<i>S. G. Barschad</i> , Caissier.
------------------------------	--	-----------------------------------

TIBERIAS:

S. Gordon, Directeur.

Le nombre total du personnel en Palestine et en Syrie s'élève à 90.

* * *

Avant de nous occuper des affaires de l'A. P. C., disons quelques mots des conditions spéciales dans lesquelles se trouve le domaine où s'exerce l'activité de notre banque.

Au début de notre entreprise, les moyens de communications en Palestine et en Syrie étaient des plus précaires, et aujourd'hui encore, malgré les progrès réalisés, pendant ces dernières années, ils sont bien rudimentaires. Le réseau de chemins de fer est réduit à quelques lignes et le service de celles-ci n'est assuré que par de rares trains. Les communications télégraphiques avec l'étranger sont fréquemment interrompues et le téléphone est encore entièrement inconnu dans le pays. Ces quelques faits suffisent pour montrer qu'il est impossible d'établir une comparaison quelconque avec l'Europe.

Pour juger correctement des affaires de l'A. P. C. il faut, en outre, tenir compte des conditions dans lesquelles se fait le crédit en Palestine et en Syrie et aussi de la composition de la population juive locale et immigrée, au bénéfice de laquelle notre banque a été créée. Le rapport suivant fournit de précieux renseignements à ce sujet. Nous mentionnerons uniquement ici le fait que l'A. P. C. a dû, en bien des points, créer

ou tout au moins compléter les bases de notre œuvre; elle dut pour ainsi dire d'abord se forger les outils avec lesquels elle se proposait de travailler.

Ceci explique également la multiplicité des formes sous lesquelles s'est manifestée l'activité de l'A. P. C. Tandis qu'à titre de banque commerciale, son champ d'activité principal était le prêt à courte échéance, elle ne put éviter, en raison des conditions locales et dans l'intérêt de la population juive, de s'occuper, d'autre part, d'opérations à longue portée, telles que achats de terrains, crédits pour constructions, etc; il a fallu une grande attention et beaucoup de circonspection pour éviter, en pareilles conditions, de disperser nos forces vives.

Sans vouloir diminuer en rien les services rendus par les philanthropes qui furent les fondateurs et les bienfaiteurs de la colonie juive, nous devons constater qu'ils ont oublié de développer chez les colons qu'ils protégeaient le sentiment de la responsabilité personnelle et de la confiance en soi-même. Nous osons même prétendre que souvent la philanthropie mal appliquée a étouffé dans l'œuf les tentatives des colons de créer des entreprises par leurs propres moyens. Dès le commencement, au contraire, l'A. P. C. s'est efforcée, avant tout, de stimuler le progrès. A notre grande satisfaction, nous pouvons affirmer que nous y avons grandement réussi, justement parce que nous avons conservé à nos affaires le caractère strictement commercial qu'elles doivent avoir, car nous ne venions en aide qu'à ceux qui étaient disposés à s'aider eux-mêmes et nous n'avons soutenu que les seules affaires qui reposaient sur une base saine, au point de vue économique, et qui n'étaient pas d'avance destinées à avorter.

Plus encore que contre les difficultés et les obstacles intérieurs et extérieurs, l'A.P.C. a eu à lutter contre les sollicitations bien intentionnées, mais dangereuses de nos partisans. La direction de l'A. P. C. qui a entrepris réellement tout ce qui pouvait contribuer à sa prospérité, a dû souvent opposer la résistance la plus énergique aux efforts faits mal à propos pour la pousser à agir avec plus d'activité ou à étendre prématurément le cercle de ses affaires. En se rendant un compte exact de la responsabilité qui résultait pour elle de l'importance des capitaux qui lui ont été confiés et plus encore de la nature de l'affaire, l'A. P. C. s'est efforcée d'agir, dans toutes ses entreprises, avec la plus grande circonspection et en prenant toutes les précautions voulues. Elle a aplani son chemin pas à pas et conquis toutes ses positions l'une après l'autre, après mûres réflexions. Elle a tout entrepris de ce qui permettait une espérance sérieuse et promettait le succès, mais par contre laissé de côté impitoyablement, sans tenir compte d'aucune considération, tout ce qui aurait pu compromettre notre œuvre.

C'est à l'observation stricte de ce programme que nous devons, en première ligne, que cette société ait pu justifier les espérances fondées sur elle. Elle s'est également créée dans le pays une situation qui lui permet de se lancer dans des affaires plus importantes qu'on ne pouvait s'y attendre. Elle a pris une part très appréciable dans toutes les entreprises juives de Palestine qui ont réussi. Elle est devenue le soutien indispensable de toute notre colonie de Palestine et semble être appelée, dans un avenir très prochain, à prendre une importance encore beaucoup plus grande.

I.

Programme et développement des affaires.

Dès sa fondation, l'A. P. C. s'est proposée comme but spécial de favoriser, par tous les moyens compatibles avec l'exploitation d'une banque, la colonisation juive actuelle de la Palestine et d'ouvrir le chemin à une colonisation juive encore beaucoup plus considérable dans ce pays. Elle dut, par conséquent, entreprendre avant tout l'organisation du crédit et le renforcement économique de l'élément juif de la population, tant dans les campagnes que dans les villes. En ce qui concerne les colons, il s'agissait, tout d'abord, de leur faciliter, par des avances à court terme et par d'autres moyens, l'acquisition des terrains, l'installation et l'organisation de leurs plantations et la vente de leurs produits. Dans les villes, il fallait par l'organisation du crédit commercial permettre aux commerçants et industriels juifs de soutenir la concurrence des autres classes de la population et aider les immigrants juifs, que l'on attirait, à se créer des moyens d'existence.

Tous nos moyens furent absorbés par ces deux problèmes, de sorte que l'A. P. C. qui prenait ainsi forcément le caractère d'une banque de commerce ne pouvait faire du crédit à longue échéance par ses propres capitaux que dans une mesure très restreinte. Cependant elle s'est efforcée d'organiser dès le début le service de cette sorte de crédit à l'aide de fonds d'autres provenances.

D'un autre côté, elle a cherché, autant que possible, les moyens appropriés pour découvrir, au bénéfice du pays et de la colonie juive, de nouvelles sources de richesse et pour acquérir les concessions nécessaires à cet effet.

Il est évident que notre banque était dans l'impossibilité de limiter le champ de son activité exclusivement à la population juive du pays, financièrement très peu importante. Pour arriver à une situation considérable, il fallait, à toute force, entrer également en relations avec l'élément non juif. Ceci nous apparut indispensable, au double point de vue commercial et politique, et nous y employâmes par suite, dès la première heure, toute notre activité, tout en ne perdant pas de vue que les affaires avec les commerçants non juifs ne devaient jamais

nous empêcher de nous consacrer à celles où les intérêts juifs étaient engagés.

Avec ce programme et régis par ces principes, nous entreprîmes de faire de l'A. P. C. une institution sioniste de travaux pratiques en Palestine, sans perdre de vue qu'à l'avenir cette société doit devenir l'institution financière la mieux appropriée pour favoriser une colonisation en grand et pour obtenir des concessions.

Cependant l'A. P. C. s'est heurtée, dès le début, à de grandes difficultés d'ordre politique et économique. Le gouvernement local de l'ancien régime se montra, on ne peut plus, méfiant à notre égard; il nous mit, autant qu'il put, des bâtons dans les roues et essaya même une fois de boycotter notre banque. Ce ne fut qu'après quelque temps que les obstacles créés par les autorités locales disparurent, après que nous eûmes obtenu du gouvernement central de Constantinople, par l'intermédiaire de l'ambassade britannique, une autorisation écrite de faire des affaires dans le pays. Ce même gouvernement local nous adressa alors diverses demandes de crédit que nous ne pûmes lui refuser. Grâce à ces affaires, nous réussîmes, il est vrai, de faire accorder quelques titres de propriétés territoriales à quelques-uns de nos amis, mais nous ne pûmes rentrer dans nos avances que lentement, avec beaucoup de peine et par des moyens détournés. Si nous sommes maintenant et depuis quelques années en excellents termes avec les autorités locales et la justice, c'est à la suite d'un travail lent et pénible.

Ces difficultés politiques étaient toutefois insignifiantes en comparaison de celles d'ordre économique que nous eûmes à écarter de notre chemin.

Nous avons dû notamment commencer par inculquer à la population juive ou non juive les notions les plus élémentaires de crédit, avant de pouvoir entreprendre la moindre affaire sérieuse.

Par population juive, nous entendons en premier lieu les colons qui sont à vrai dire de beaucoup les moins nombreux, mais par contre économiquement les plus actifs et les plus importants.

Le mouvement philo-sioniste, commencé pendant l'année 1880, avait amené en Palestine quelques milliers de colons, qui en auraient été réduits, en raison des difficultés de leur situation, soit à périr, soit à émigrer de nouveau, si le baron Edmond de Rothschild de Paris n'était intervenu en leur faveur. Nous n'insisterons pas ici sur les services rendus à la colonisation juive de Palestine par le baron Edmond de Rothschild. Nous dirons seulement que c'est lui qui a créé les bases qui ont rendu possible tout le développement ultérieur de cette



colonisation et aussi l'organisation de notre banque. Si dès ses débuts, notre banque a trouvé en Palestine une population agricole juive qui fut le facteur le plus important du succès de ses entreprises, nous le devons de toute évidence à l'intervention efficace et esquissée à grands traits du baron Edm. de Rothschild.

Au commencement, nos entreprises furent d'ailleurs rendues très difficiles par le fait que sous la direction sioniste, les colons avaient perdu tout sentiment de responsabilité et tout esprit d'indépendance. Les prêts philanthropiques dont les bénéficiaires ne songeaient souvent même pas à rembourser un jour le montant, les taux d'amortissement insignifiants prévus et même l'absence de tout amortissement et les intérêts dérisoires demandés aux bénéficiaires avaient fait perdre aux populations juives toute idée de crédit réel et fondé sur des bases économiques saines.

Lorsque nous commençâmes à faire des affaires, l'A. P. C. fut d'abord considérée comme une source d'argent monnayé analogue à l'ancienne et faisant du crédit dans les mêmes conditions que cette dernière. Il y eut par suite des désillusions cruelles, lorsqu'on reconnût que nous exigeons fermement le remboursement des sommes avancées, que nous calculions les intérêts à un taux proportionné aux conditions économiques locales, et qu'en général, pour toutes nos transactions, la condition essentielle était l'exécution stricte des engagements pris.

Rien ne fut moins facile que de faire pénétrer ici nos principes, mais qu'il soit dit à l'honneur de la colonie juive de Palestine, que depuis longtemps nous sommes parvenus, à quelques rares exceptions près, à faire adopter nos procédés commerciaux et économiques par tous nos partenaires.

L'extension de nos affaires fut favorisée par une autre circonstance encore. Juste au moment où nous entrions en scène, les sources de Pactole qui coulaient abondamment autrefois, commencèrent à se tarir. Le baron Edmond de Rothschild avait confié l'administration de ses colonies à la Jewish Colonisation Association, qui essayait d'habituer les colons à s'aider par eux-mêmes. Les sionistes russes de leur côté commençaient à se consacrer davantage au développement de l'instruction et à limiter sensiblement les sommes consacrées à des prêts pour travaux de pure colonisation. Les colons, qui ne disposaient que de moyens propres insuffisants, durent, par conséquent, chercher une autre source de crédit et seraient, si l'A. P. C. n'était venue à leur secours à temps, retombés entre les mains des usuriers arabes dont l'absence de scrupules est suffisamment connue de tous.

Il fut de même très difficile de faire accepter nos principes d'affaires

européens, tant sur le marché que dans la clientèle non juive. Avant que nous eussions ouvert notre banque d'escompte et de crédit, les commerçants les plus notables de Jaffa n'avaient généralement pas la moindre idée de ce que pouvait être une traite. Les choses étaient dans le même état dans les autres villes de Palestine. Il n'existait d'ailleurs pas une seule maison de commerce juive de quelque importance; le gros commerce était entièrement entre les mains de l'élément non juif. De même, c'est à peine si on trouvait à cette époque des traces d'une industrie juive.

Telles étaient les circonstances, dans lesquelles on procéda à la constitution de l'A. P. C.

Nous allons maintenant donner quelques renseignements sur les affaires multiples entreprises par notre banque.



II.

Crédits à court terme aux colons, commerçants et industriels.

Il n'y a que peu de détails à donner sur cette branche de nos affaires qui est naturellement la plus étendue et la plus importante. Le développement de ce département de notre entreprise ressort clairement du tableau ci-dessous :

Solde des avances à court terme

	Francs
à la fin de l'exercice de l'année 1903	238 000
1904	1 050 000
1905	1 462 000
1906	3 229 000
1907	4 410 000
1908	3 949 000
1909	4 489 000
1910	5 180 000
1911	5 765 000
1912	6 449 000

Ce tableau donne un aperçu du développement continu et relativement rapide de notre entreprise qui ne fut interrompue momentanément qu'une seule fois en 1908, mais pour reprendre sa marche normale dès l'année suivante. Ce développement est d'autant plus remarquable qu'il traduit un progrès parallèle de la vie économique de la population juive de la Palestine. Il est à remarquer notamment que les moyens dont disposait notre banque ont été suffisants, depuis les premières années, pour satisfaire entièrement aux demandes de crédit de notre clientèle juive. Comme cette clientèle comprend à peu près la totalité des juifs commerçants et industriels du pays, les chiffres croissants ci-dessus donnent une idée non seulement de l'extension des affaires

de l'A. P. C., et de ses capacités en tant qu'entreprise, mais aussi du développement de la colonie juive toute entière.

Nous n'avons à aucun moment restreint notre crédit, pas même pendant ces dernières années de crise. Durant cette période difficile, où les banques orientales restreignaient leurs opérations, coupaient tout crédit ou le réduisaient au minimum, pour placer leur argent liquide en Europe, nous avons continué à soutenir énergiquement les intérêts de la colonie juive en Palestine et continué, sans aucune restriction, nos affaires. Notre banque n'a jamais diminué les crédits accordés à aucun de ses clients, t. q. colon, négociant, industriel, ouvrier de métier ou journalier, en invoquant les raisons de guerre ou de crise économique. Pendant la dernière année de la guerre, nous avons même accru le chiffre de nos opérations d'escomptes et d'avances, d'environ 700 000 francs.

Comme il a été déjà dit plus haut, les moyens dont nous disposons actuellement suffisent entièrement aux besoins de notre clientèle juive. Chaque client juif dispose chez nous du maximum de crédit compatible avec les principes d'une banque de commerce. Si même nos moyens étaient beaucoup plus grands, nous ne pourrions consentir des avances à court terme plus fortes que maintenant à aucun de nos clients juifs.

La prépondérance de l'agriculture chez les colons de la Palestine et notamment chez les colons juifs de ce pays, donne à leurs entreprises un caractère nettement commercial. Ceci se remarque aussi par les besoins de crédit de ces colons. Bien plus que les cultivateurs produisent du blé, nos planteurs d'oranges, d'amandes et de vigne sont obligés d'avoir recours à des avances à courte échéance, en attendant leur récolte. Les moyens d'obtenir de tels crédits ont été cédés de toutes pièces par notre banque de Palestine et sont entièrement entre ses mains. Les besoins de crédit des planteurs reçoivent satisfaction d'une part, par l'intermédiaire des sociétés de prêts (voir chapitre IV.) créées par l'A. P. C. et, d'autre part, directement par notre banque. C'est ainsi que la culture des oranges, cette branche principale de la richesse de la Judée, exige une aide constante de notre banque. Les colonies juives et, en premier lieu, le Petach-Tikwah fournissent actuellement environ 20% de l'exportation totale et arriveront, dans quelques années, lorsque les orangeries en voie de constitution commenceront à produire, à donner le 40% de la production entière. Malheureusement la majeure partie de cette production manque absolument d'organisation. Ceci se traduit par une absence de plan dans l'exportation qui se fait de manière absolument irrationnelle. Tandis

que l'un de nos débouchés, Liverpool, qui est le marché le plus important de nos produits, est encombré de ceux-ci, d'autres contrées capables d'en absorber une bonne part, t. q. l'Allemagne, la Russie, la Hollande, etc., sont complètement négligées de nos producteurs, parce qu'il leur manque une organisation disposant de capitaux suffisants pour couvrir les pertes qui se produisent forcément à la conquête d'un marché commercial. Même sur le marché principal de Liverpool, l'exportation souffre du défaut d'organisation, notamment en ce qui concerne l'absence de règles pour l'embarquement des marchandises. Parfois, le marché est inondé de marchandises, si bien que les prix payés deviennent dérisoires, et une autre fois il y a insuffisance de marchandises, alors que les prix sont largement élevés pour être rémunérateurs.

L'A. P. C. qui agit en collaboration intime avec une autre banque de Jaffa, intéressée dans la production des oranges, joue un rôle important dans les efforts entrepris, pour remédier à ces inconvénients en constituant un syndicat. Il est à peine nécessaire de faire ressortir que, la production juive représentant une fraction importante de la production totale, ses intérêts sont intimement liés à ceux des autres planteurs d'oranges de Jaffa. La conservation de la prépondérance que possède l'A. P. C. parmi les producteurs juifs ou non juifs de Jaffa, de ces oranges, et la consolidation de cette situation sont donc une question de vie pour la colonie juive de l'avenir.

Nous signalons encore que, parmi les planteurs juifs, il s'est déjà révélé des tendances louables à la constitution d'un syndicat. En effet, il existe dès à présent des sociétés de vente comme la «Pardess» et «l'Union» qui doivent toutes deux leur existence à l'A. P. C. Ces sociétés qui sont dirigées par des hommes compétents et circonspects jouissent de crédits élevés auprès de l'A. P. C. et ont déjà acquis une importance réelle. Dans ces derniers temps, la question de la syndicalisation des planteurs d'oranges juifs a fait, par notre initiative, un grand pas en avant, par la création, dans tous les centres juifs de production d'oranges, de sociétés coloniales toutes dépendantes de la société centrale de Jaffa. Comme tout le monde le sait, les vigneron juifs se sont déjà syndiqués depuis plusieurs années avec succès, et le besoin d'une organisation analogue se fait vivement sentir parmi les producteurs et exportateurs d'amandes.

Les avances à court terme aux autres colons ne donnent lieu à aucune observation spéciale. Disons simplement que l'A. P. C. a également entrepris de soutenir tout particulièrement les cultivateurs de grains pour leur faciliter

l'installation de fermes d'élevages et de laiteries, afin d'ouvrir à nos colons la branche d'industrie agricole qui a été la base de la richesse des colonies allemandes de Sarona et de Wilhelma.

Les ouvriers sans moyens d'existence ne trouvent du crédit direct à la banque que dans des cas tout à fait exceptionnels, car il a été créé, pour leurs besoins, des associations de prêts solidaires au point de vue des responsabilités (voir chapitre IV).

Nous mentionnerons encore ici une catégorie de colons juifs d'une nature particulière. Ce sont les gardiens juifs qui se sont chargés de la surveillance, si difficile et si nécessaire en Palestine, des colonies juives, fonction dont les arabes étaient autrefois seuls titulaires. Ces gardiens se sont constitués en société sous le nom de «Hashomer». La banque a, dès ses débuts, reconnu l'importance capitale de la surveillance par des juifs des propriétés juives et agi en conséquence. Elle s'est également efforcée de fournir à ces gardiens, généralement peu fortunés, par des prêts consentis à leur association, les moyens d'acquérir les chevaux, etc., nécessaires à l'exercice de leur fonction. Le remboursement de ces avances a été effectué, reconnaissons le hautement ici, avec la plus grande ponctualité.

Depuis l'ouverture de notre banque, la somme représentée par les propriétés juives des planteurs a passé de 12 000 à 43 000 dunams. Sans vouloir revendiquer pour nous seuls le mérite de cet accroissement, nous avons le droit d'affirmer, sans exagération, que nous y avons beaucoup contribué.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur l'état actuel des affaires de l'A. P. C. en ce qui concerne les avances à court terme consenties à la population agricole, à la date du 31 décembre 1912.

	Francs
Sociétés de plantation et de vente	321 468.95
Planteurs isolés	242 745.—
Autres colons isolés	68 660.—
3 sociétés pour l'achat en commun des fourrages et de la nourriture pour les bestiaux.	45 780.—
1 société pour l'achat du bétail et la laiterie	6 000.—
Association des gardiens «Hashomer»	10 000.—
Total	694 653.95

Les autres crédits à courte échéance accordés aux populations rurales, soit en tout une somme de 750 000 Frs. sont répartis entre les autres rubriques.

Lorsque nous avons commencé nos opérations, il existait en Palestine un assez grand nombre de petits marchands juifs, mais c'est à peine si on eut pu y trouver un embryon de maison de commerce importante. Ce ne fut que lorsque nous eûmes organisé le crédit commercial et accepté à l'escompte les traites émises par les importateurs arabes sur les intermédiaires juifs, que les commerçants juifs purent, dans ces dix dernières années, prendre une part active dans le commerce de la commission, puis acquérir leur place dans celui de l'importation en Palestine. Il ne faut pas oublier, à ce propos, dans quelle situation difficile se trouvaient les commerçants juifs émigrés qui ne connaissaient ni la langue ni les coutumes du pays et y arrivaient, le plus souvent, avec des moyens très restreints. Leurs concurrents, les négociants arabes en gros, avaient sur eux l'avantage, non seulement de connaître la langue et les mœurs des habitants, mais encore d'y posséder des relations et surtout des capitaux. Les commerçants en gros non juifs se recrutent en effet parmi les effendis, les riches bogares et les propriétaires terriens. Il ne faut donc pas s'étonner que le commerce juif ne se soit pas développé plus rapidement. D'ailleurs il faut imputer une partie de la lenteur de ce développement aux conditions générales de l'existence dans ce pays qui retardent aussi bien les progrès du commerce juif que de celui des autres.

Néanmoins quelques branches du commerce, t. q. celui des bois, l'importation des produits coloniaux, les agences et la commission, sont en grande partie entre les mains des juifs, grâce à notre appui énergique. On peut aussi mentionner les progrès d'autres branches commerciales qui deviennent de jour en jour plus marqués.

Le caractère confidentiel des opérations de crédit faites avec les commerçants nous interdit de donner des chiffres détaillés à ce sujet. Il nous suffira donc de signaler ici qu'à la fin du dernier exercice, 94 commerçants juifs avaient à l'A. P. C. un crédit total de fr. 1 780 000 (le crédit total auquel il a été fait appel est notablement plus élevé). De plus, environ 1100 petits commerçants et boutiquiers, sans compter les milliers de membres de sociétés de prêts, ont obtenu environ 700 000 francs de crédit.

Pour ce qui concerne les affaires faites par l'A. P. C. avec les juifs de la classe moyenne, les propriétaires de boutiques, nous dirons encore ce qui suit:

Tandis que dans la plupart des pays civilisés, le problème du crédit à la classe moyenne est excessivement difficile à résoudre et n'a souvent encore obtenu aucune solution, l'A. P. C. n'a pas hésité, dès le commencement, à aller plus loin à ce point de vue, que ne le font généralement les banques. Dans la conviction qu'il s'agissait là d'un domaine à exploiter de toute première importance, elle a, en accordant judicieusement quelques crédits en blanc, fourni une aide efficace à l'ensemble du commerce juif et par suite contribué énormément au développement du petit commerce juif. Actuellement, l'A. P. C. s'occupe également de fournir les fonds à deux entreprises de construction qui auront une importance considérable pour les affaires des commerçants juifs.

L'industrie et les arts professionnels ont été jusqu'ici très négligés dans la colonie juive de Palestine et le seront encore, nous le craignons, pendant de longues années. La raison de ce fait doit être cherchée dans les conditions générales du pays. Les juifs qui par leur habileté et leur activité comptent, dans un grand nombre de pays, parmi les chefs d'industrie, seraient également en état, en Palestine, de devenir des industriels marquants et cela d'autant mieux qu'ils sont beaucoup plus au courant de la technique moderne que les indigènes. Cependant les difficultés des communications avec l'étranger, le manque de ports, le défaut de matières premières et de charbon constituent des obstacles pour ainsi dire absolus à la création d'une industrie. Lorsque plus tard les conditions de la vie sociale et d'administration se seront suffisamment améliorées, le défaut de matières premières ne sera plus, comme le montrent bien des exemples, un obstacle insurmontable. D'ailleurs bien des faits permettent de conclure que le sol de la Palestine contient des trésors qui n'attendent que l'intervention de l'industrie moderne pour apparaître au grand jour.

En attendant, nous en restons aux modestes débuts d'une industrie primitive, à laquelle l'A. P. C. ne ménage pas son appui. Partout où des juifs ont créé des entreprises industrielles de petite envergure, en Palestine, ils jouissent auprès de l'A. P. C. de crédits proportionnés à leur importance. Des ateliers de construction, des fonderies, des fabriques d'huile et de savon, des tuileries, des imprimeries, des entrepreneurs de construction, des batteurs d'or, des horlogers, des cordonniers, des tailleurs, des menuisiers, des forgerons et d'autres ouvriers manuels travaillent avec les crédits accordés par notre banque.

Les petits ouvriers juifs obtiennent, en grande majorité, le crédit qui leur est nécessaire auprès des sociétés de prêts industrielles que nous avons organisées à cet effet (voir le chapitre IV).

En ce qui concerne la population non juive qui s'occupe d'agriculture, de commerce ou d'industrie, nous avons déjà dit que l'A. P. C. fait également beaucoup d'affaires avec elle et cela en raison de ce que la population de la Palestine forme un tout économiquement indivisible. Bien qu'il se trouve parmi cette population des groupes ayant des intérêts spéciaux qui se contredisent parfois, il n'en est pas moins certain que ces intérêts particuliers ont toujours nombre de points communs avec l'intérêt général de la communauté. Le commerçant juif a des fournisseurs et des clients non juifs, l'agriculteur juif a affaire à des non juifs, tant pour l'achat de ses graines que pour la vente de ses récoltes, etc. Dans ces conditions, il était indispensable qu'il s'établît entre l'A. P. C., devenue le centre de toute la vie économique juive, et les commerçants non juifs, des relations constantes. Ce n'est qu'à ce prix que nous avons pu remplir notre programme de banque juive. Les relations avec les négociants arabes notables qui exercent une grande influence sur l'opinion publique et sur la vie politique du pays nous ont permis, sans tenir même compte des avantages commerciaux qu'elles nous procurent, de favoriser et au besoin de défendre les intérêts, pour le soutien desquels notre banque a été fondée.



III.

Crédits à long terme.

En ce qui concerne les crédits à long terme pour les besoins d'entreprises urbaines et agricoles, l'A. P. C., dut comme il a été dit plus haut, limiter le champ de son activité beaucoup plus, que dans les autres branches de son domaine. Avant tout, l'A. P. C. devait être une banque commerciale, dont le besoin se faisait vivement sentir dans le pays. Or une banque commerciale recevant des dépôts à courte échéance dans une proportion aussi forte par rapport à son capital ne doit employer qu'une minime partie de ses moyens pour les crédits à long terme. Étant données les conditions primitives de la vie sociale dans le pays, qui ne permettent pas encore une spécialisation des institutions financières, nous avons étendu aussi loin que possible le cadre de nos affaires et entrepris des opérations profitables aux intérêts de la colonie juive que les banques de commerce européennes abandonnent à d'autres institutions. Nous ne devons néanmoins, en aucun cas, franchir la limite qui nous sépare des banques de crédit proprement dites. Ces banques, au premier rang desquelles se placent les banques foncières, ont pour but principal les prêts fonciers hypothécaires. Comme la législation actuelle de la Palestine ne nous permet pas la prise de cédulas hypothécaires, nous aurions été obligés de réduire à peu de choses nos opérations de crédit à long terme, si nous n'avions pas trouvé le moyen d'attirer des fonds d'autres sources, sans rien perdre de notre qualité de banque de commerce, et en quantités suffisantes pour les besoins urgents de la colonie juive. Dès l'année 1906, nous avons proposé à la conférence annuelle de l'Organisation Sioniste d'autoriser le Fonds National Juif de nous confier des dépôts à longue échéance, pour nous permettre d'accorder à notre tour aux colons juifs des crédits à long terme, mais ce ne fut que l'année suivante que nous réussîmes à obtenir satisfaction. En effet le Fonds National Juif nous accorda des dépôts à longue échéance se montant à fr. 300 000

pour des crédits urbains et à fr. 240 000 pour des crédits agricoles. Nous avons été ainsi en mesure de consentir aux deux sociétés «Achusath-Baith» de Jaffa et «Herzlia» de Haïfa, fondées sur notre initiative et avec notre appui les prêts nécessaires pour la construction de ces deux quartiers. De même, il nous a été possible de consentir les prêts voulus à la société «Nachlath-Benjamin» fondée plus tard pour la construction d'immeubles. Ces prêts exigèrent souvent des pourparlers longs et donnèrent lieu à beaucoup de travail. Nous avons toutefois la satisfaction d'avoir pris la part active à l'une des affaires les plus considérables et les plus prospères de la nouvelle colonie juive de la Palestine.

Nous convertîmes à Jerusalem une série de prêts à court terme que nous avons consentis sur nos propres moyens pour la construction du quartier Sichron-Mosche, en prêts à longue échéance.

Enfin nous consentîmes dans les colonies des crédits à long terme pour la constitution de plantations complètes d'orangers et d'amandiers, et aussi pour la construction de maisons ouvrières. Les fonds de ces prêts nous ont été fournis, en partie par les dépôts destinés à l'agriculture du Fonds National Juif, en partie par la Fondation David & Fanny Wolffsohn et la Société Esra de Berlin, et enfin en partie par notre propre caisse. Un certain nombre de prêts analogues sont actuellement en discussion.

Nous désirons encore faire ressortir que, dans les conditions où se trouve la législation foncière turque, il est évidemment très difficile de trouver une base légale pratique pour la garantie suffisante de tels prêts. Nous croyons cependant y avoir réussi, bien qu'il ne puisse être question d'une hypothèque prise au nom de notre banque, qu'une banque foncière hypothécaire serait obligée d'exiger.

Nous donnons ci-dessous un tableau des crédits à long terme que nous avons accordés pour l'exécution de travaux en ville et agricoles.

A. Prêts à long terme pour constructions urbaines.

	Jaffa:	
Tel-Awiw	à 87 bénéficiaires de prêts fr.	421 164.48
	Haïfa:	
Herzlia	à 6 bénéficiaires de prêts „	47 000.—
	Jérusalem:	
Sichron-Mosche	à 25 bénéficiaires de prêts „	85 322.10
		<u>fr. 553 486.58</u>

B. Prêts à long terme dans les colonies.

a) Planteurs:

Petach-Tikwah	à 43 planteurs	fr.	60 222.34
Wadi el Hanin	" 10 "	"	12 897.61
Rechovoth	" 14 "	"	9 730.68
Chederah	" 9 "	"	9 240.17
Kefar-Sabah	" 17 "	"	8 154.24
Beer-Jacob	" 34 "	"	12 119.98
			<hr/>
		fr.	112 365.02

b) Maisons ouvrières:

Richon-le-Zion	pour 4 maisons	fr.	4 000.—
Petach-Tikwah	" 5 "	"	5 000.—
Wadi el Hanin	" 1 "	"	1 000.—
Rechovoth	" 5 "	"	5 000.—
Hederah	" 10 "	"	15 000.—
Kefar-Sabah	" 12 "	"	22 000.—
Nachlath Jehuda	" 15 "	"	15 000.—
			<hr/>
		fr.	67 000.—



IV.

Sociétés coopératives.

Nous avons dirigé nos efforts, dès les débuts de notre entreprise, dans le sens de la constitution en sociétés coopératives de la population juive s'occupant d'agriculture et d'industrie, afin de créer une base pour le crédit qui pût permettre à notre banque d'étendre son action à une couche de cette population qui, sans cela, serait forcément restée en dehors de son cercle d'affaires. L'association ainsi comprise nous mit à mêmes d'ouvrir du crédit à des ouvriers, auxquels une banque n'aurait pu, en aucun cas, consentir de prêts, s'ils s'étaient présentés individuellement, et aussi d'accorder des crédits pour des opérations d'utilité publique, dès qu'une société offrant quelques garanties déclarait en assumer la responsabilité.

Les capitaux engagés par l'A. P. C. pour le compte de sociétés coopératives se sont élevés à :

fin 1906	fr. 65 000.—
„ 1907	„ 225 000.—
„ 1908	„ 314 000.—
„ 1909	„ 323 000.—
„ 1910	„ 370 000.—
„ 1911	„ 419 000.—
„ 1912	„ 499 000.—

Ce ne fut pas une petite affaire que de rallier les juifs de Palestine à l'idée d'une association coopérative et il fallut du temps pour les familiariser avec l'idée de la responsabilité collective. Nous avons dû faire une propagande active en parole et en écrit pour réussir à la rendre populaire. Malheureusement il existe encore aujourd'hui des régions où la coopération rendrait d'immenses services et dont les populations ne veulent pas en reconnaître les avantages.

Nous voulons parler tout d'abord d'une série de sociétés de vente déjà mentionnées, de sociétés d'achat d'engrais, de sociétés pour l'utilisation collective

de machines agricoles coûteuses, de coopératives de vente aux consommateurs, etc. Comme nous continuons à travailler activement à la propagation de cette idée, nous croyons pouvoir espérer que nous réussirons finalement quand même et malgré tout.

Sans parler du très grand nombre de colons, d'ouvriers et d'artisans, auxquels les crédits consentis aux sociétés coopératives ont rendu possible ou tout au moins facilité la lutte pour l'existence, nous avons également aidé au développement d'entreprises d'utilité publique qui, sans nous, auraient difficilement pu être constituées. C'est ainsi que grâce à nos sociétés coopératives, les colonies de Beer-Jacob, Ain-Ganim, Mescha et Richon-le-Zion ont pu faire établir leurs canalisations d'eau.

Les associations de vigneron fondées par notre intermédiaire, à Rechobot et à Petach-Tikwah, ont permis à ces colonies d'entreprendre elles-mêmes la vente de leur vin et de se rendre indépendantes des chais de Richon-le-Zion, chose de la plus grande importance, par suite des difficultés que présente le transport du raisin.

Il y a environ 7 ans nous mîmes une de nos sociétés coopératives à même de créer, sur un terrain de 2800 dunams environ, à Petach-Tikwah, des plantations d'amandiers qui sont aujourd'hui d'un rapport très appréciable. Avec l'aide d'une de nos associations, un certain nombre de colons de Hederah put, il y a quelque temps, prendre en location le terrain de Hederah-Setah. A Petach-Tikwah, nous avons fait les avances nécessaires à un groupe de colons, pour une commande collective d'engrais chimiques. De plus, il s'est formé un comité, dans le but de fonder une nouvelle école d'agriculture, à laquelle nous avons également accordé les crédits indispensables.

Les exemples ci-dessus choisis au hasard parmi les nombreux cas analogues pourraient être multipliés à loisir.

Tandis que partout ailleurs les sociétés coopératives de ce genre débutent avec des moyens très restreints et ne peuvent donner satisfaction aux besoins de crédit de leurs membres que progressivement, après des années d'exercices, l'A. P. C. s'est arrangée de manière à ce que nos sociétés coopératives puissent, immédiatement après leur création, soigneusement étudiée et surveillée par nous, délivrer à la totalité de leurs adhérents toutes les avances nécessaires.

Nous nous sommes efforcés d'organiser toujours de mieux en mieux les affaires de nos associations et de les asseoir sur une base saine et solide, mais nous avons eu la satisfaction de n'avoir jamais à prélever la moindre somme sur

nos bénéfiques pour couvrir des déficits; les quelques petites pertes que nous avons eu à supporter ont toujours pu être amorties par les réserves constituées à cet effet.

Le comité d'Odessa pour le soutien des agriculteurs et des ouvriers en Palestine et en Syrie nous accorda, en 1906, un prêt remboursable de fr. 35000, en spécifiant explicitement que cette somme soit employée entièrement en faveur des sociétés coopératives. Ce capital se monte actuellement, avec les intérêts accumulés, à fr. 48000, car nous ne nous sommes pas jusqu'ici trouvés dans le cas de mettre à la charge du comité la moindre perte.

Le tableau qui figure à la fin du présent chapitre donne une liste des sommes immobilisées par nous, pour les sociétés coopératives.

Nous prêtons à nos sociétés coopératives au taux de $6\frac{1}{2}\%$, taux qui doit être considéré comme extraordinairement bas pour la contrée. Les prêteurs privés, en supposant qu'ils veuillent bien consentir de tels prêts, demanderaient au moins le double ou le triple.

Il convient de mentionner tout spécialement que, pour tout ce qui concerne les sociétés coopératives, toute base légale fait absolument défaut dans le code de l'empire. Les opérations faites avec elles sont donc garanties uniquement par la bonne foi des deux parties, sur l'autorité du comité colonial et sur celle de la banque. Nous n'avons pas encore réussi à découvrir une base juridique appropriée, mais heureusement, nous avons en général trouvé parfaitement suffisants les moyens moraux que nous avons à notre disposition.

Dans ces derniers temps, nous avons étudié une extension de nos affaires de sociétés coopératives, cependant les mesures à prendre à cet effet ne sont encore qu'à l'état de projet.

Quelques-unes de nos sociétés coopératives des colonies importantes sont actuellement en bonne voie de prospérité; certaines d'entre elles deviendront de véritables agences, d'autres des succursales de la banque, qui pourront alors s'occuper de toutes opérations de banque.

* * *

APERÇU
sur les
sociétés de prêts dépendant de l'A. P. C.
en l'année 1912.

Tableau récapitulatif des associations dépendant en l'année 1

No.	Nom de l'Association	Localité	Année de fondation
1	Esrach	Petach-Tikvah	1904
2	Geulah	"	—
3	Milveh	Jaffa	1905
4	Bilu	Katra	1906
5	Korme-Hatikvah	Petach-Tikvah	—
6	Kupath Achim	Ekron	—
7	Ekron	"	1912
8	Amelim	Wadi-Hanin u. Petach-Tikvah	1906
9	Agudath-Hangarim	Jaffa	1907
10	Achieser	Chedera	—
11	Ain-Ganim	Ain-Ganim	1908
12	Jarkon	Petach-Tikvah	1909
13	Kidmah	Rischon-le-Zion	1910
14	Kastiniah	Kastiniah	1904
15	Kevuzath Kastiniah	"	1912
16	Schewach	Katra	1910
17	Rechovoth	Rechovoth	1911
18	Jaia' Kapaim	Rischon-le-Zion	1912
19	Setah	Chederah	1911
20	Kupath Halvaah A	"	—
21	" B	"	—
22	Merkas Baale Hamlacha	Jaffa	1912
23	Haschomer	Rechovoth	—
24	Esrach Azmith	Petach-Tikvah	—
25	Achduth	Saffed	1910
26	Jessod Hamaalah	Jessod Hamaalah	1911
27	Mischmar Hajarden	Mischmar Hajarden	—
28	Bne Jehuda	Bne Jehuda	1907
29	Milveh	Rosch-Pinah	1912
30	Hermon	Metullah	1908
31	Konsumladen	"	1909
32	Dorsche Zion	Ain Setim	1910
33	Kadimah	Haïfa	1908
34	Kupath Milveh	Sedscherah	—
35	Halvaah	Sichron-Jakob	1907
36	Konsumladen Achitov	Mescha	—
37	Tabor	"	—
38	Conduites d'eau et moulins	"	1911
39	Konsumladen Achvah	Melhamieh	—
40	Agudath Achim	Jérusalem	1909
41	Ahavah We-Achvah	"	1910
42	Agudath Moriah	"	1912
43	Kadimah	Hebron	1911
44	Milveh	Beyrouth	1907
45	Halvaah	"	1908

prêts

27

L'ANGLO-PALESTINE COMPANY.

Profession des membres	Nombre des membres	Prêts non remboursés au 31 dec. 1912	Nombre des traites escomptées
		Frs.	
Colons	80	93 203.40	263
"	60	51 248.85	102
Artisans, boutiquiers et aides	268	43 474.70	1835
Colons	27	7 979.45	41
Vignerons	16	8 229.10	16
Colons	63	27 637.—	112
"	15	15 140.90	1
" et ouvriers	44	11 987.50	79
Menuisiers	4	1 647.95	5
Colons	15	2 844.30	30
" et ouvriers	35	12 225.55	63
Artisans et boutiquiers	50	7 371.05	90
Vignerons	27	12 526.80	43
Colons	21	2 056.25	30
"	10	9 965.75	10
"	14	1 085.55	14
"	47	7 982.35	49
Artisans et boutiquiers	13	1 027.30	18
Colons	6	2 494.35	6
"	19	16 537.64	19
"	15	9 943.41	15
Artisans	10	495.60	10
Gardiens	—	511.—	1
Ouvriers	14	1 690.—	14
Artisans, boutiquiers et employés	64	7 136.75	270
Colons	16	3 514.65	17
Fermiers	11	2 110.65	11
"	2	720.—	3
"	20	12 108.70	20
"	27	19 631.01	27
"	30	3 066.20	30
"	—	7 078.—	—
Artisans, boutiquiers et employés	102	—	—
Fermiers	15	4 212.—	19
Colons, vignerons, artisans, boutiquiers et employés	151	37 462.60	187
Colons	13	2 524.05	13
" et fermiers	36	2 990.33	36
" " "	29	6 234.07	29
" " "	20	—	—
Artisans, boutiquiers et employés	15	3 315.15	23
" " " "	86	19 313.90	171
" " " "	51	9 705.80	107
" " " "	20	336.60	13
" " " "	124	2 219.90	271
" " " "	128	5 712.27	441
	1833	498 698.38	4554

Le montant des prêts consentis variait entre 20 et 3000 francs. Ces prêts représentaient:

au 1er Janvier 1912	fr.	432 127.02
dans le courant de l'année il a été prêté	„	934 068.62
	fr.	1 366 195.64
dans le courant de l'année il a été remboursé	„	771 207.17
Solde au 31 Décembre 1912	fr.	594 988.47

Sur ce total il a été déposé à l'A. P. C.:

Dépôts des membres	fr.	70 256.70
Réserve des associations	„	26 033.39 „
		96 290.09

Les membres devaient donc à l'A. P. C.

au 31 Décembre 1912	fr.	498 698.38
-------------------------------	-----	------------

Prêts consentis durant l'année 1912.

a) Par Professions.

	Au cours de l'année 1912	Débit à la fin de 1912
	fr.	fr.
622 colons (agriculteurs, planteurs et vignerons)	555 000.—	340 000.—
426 artisans et ouvriers	165 271.—	65 160.83
592 boutiquiers et petits marchands	198 040.—	84 017.45
43 membres de coopératives de con- sommation	10 633.32	5 590.25
14 membres d'associations d'assolement et d'achat de fourrages	7 960.—	1 085.55
30 membres d'associations d'utilité générale	3 164.30	2 844.30
	934 068.62	498 698.38

106 membres ont payé leurs dettes, sans contracter de nouveaux prêts.

b) Suivant le montant de la somme.

490 membres ont contracté des prêts jusqu'à						100 fr.
420	"	"	"	"	de 101	200 "
210	"	"	"	"	" 201	300 "
176	"	"	"	"	" 301	400 "
124	"	"	"	"	" 401	500 "
78	"	"	"	"	" 501	600 "
23	"	"	"	"	" 601	700 "
78	"	"	"	"	" 701	800 "
125	"	"	"	"	" 801	1000 "
41	"	"	"	"	" 1001	1500 "
48	"	"	"	"	" 1501	2000 "
13	"	"	"	"	" 2001	2500 "
7	"	"	"	"	" 2501	3000 "

1833



V.

Acquisitions de terrains

Au début de notre entreprise, il n'existait en Palestine pour ainsi dire aucune institution sioniste s'occupant de l'acquisition des terrains. Le Fonds National Juif n'avait pas encore commencé à fonctionner en Palestine; la «Geulah» et la «Palestine Land Development-Company» n'existaient pas encore.

Nous ne pûmes, par suite, nous abstenir entièrement des affaires d'acquisitions de terrains, bien que nous n'ignorions pas que nous sortions, ce faisant, du cadre de nos opérations normales, qui nous obligent à conserver à l'état liquide l'argent nécessaire à nos affaires de banque courantes. Nous croyions alors pouvoir pratiquer avec succès des achats et des ventes de terrains. L'expérience nous a appris cependant bientôt que les affaires de terrains telles que nous les concevions étaient difficilement réalisables, parce qu'il y avait pénurie d'acheteurs pouvant en racheter des parcelles au comptant. Lorsque ensuite fut fondée la succursale de la Palestine qui achetait des terrains pour le compte du Fonds National Juif, de la Palestine Land Development-Company et de la Société Immobilière, nous abandonnâmes ce genre d'opérations en nous contentant depuis lors, d'aider la succursale de la Palestine et les autres institutions juives ou les particuliers s'occupant d'affaires de terrains, de nos conseils et de notre crédit.

De cette manière, nous avons pris une part importante dans tous les achats de terrains faits par les sociétés sionistes ou les particuliers. Dans un grand nombre de cas, ces achats ne sont devenus possibles que grâce à notre intervention.

Nous donnons ci-dessous quelques renseignements sur nos affaires relatives à ce genre d'opérations. L'A. P. C. a acheté, pendant les années 1903-1910.

- a) Pour son propre compte, environ 16 000 dunams de terrains, dans les colonies et les villages, plus 193 576 mq de terrains à bâtir dans le voisinage de Jaffa, de Jérusalem et de Haïfa. D'après le bilan de fin d'année 1912, nous possédions encore à ce moment des terrains pour une valeur globale de fr. 199 537,37.
- b) Pour le compte de F. N. J. et de la «Geulah», environ 14 000 dunams.
- c) Les prêts consentis, pendant ces dernières années, par l'A. P. C. pour l'acquisition de terrains se sont élevés à fr. 1 553 985,80 dont fr. 506 098,39 n'avaient pas encore été remboursés à la fin de l'exercice 1912.

VI.

Prêts pour entreprises d'utilité générale et communale.

Les colonies juives de Palestine sont forcées de prendre à leur charge une série de dépenses qui, dans d'autres pays civilisés, incombent aux communes ou à l'Etat, p. e. celles d'administration intérieure, distribution d'eau, de surveillance des voies de communication, du cadastre et de l'instruction publique, etc. Comme nos colonies, à peu d'exceptions près, sont peu importantes et ne possèdent aucune personnalité légale dans l'empire, il leur est interdit de recourir aux moyens dont disposent les groupements communaux des pays civilisés, pour se procurer l'argent nécessaire à l'effet de couvrir ces dépenses, qui ne peuvent pas l'être par des impôts ordinaires, c'est-à-dire à l'emprunt officiel. Elles sont donc obligées de s'adresser aux institutions financières s'occupant de tout ce qui concerne la colonisation de la Palestine en général.

Le baron Edmond de Rothschild représenté par la Jewish Colonisation Association et l'A. P. C. jouent le rôle principal de ce genre d'affaires. Cette dernière a fait à un grand nombre de colonies les prêts nécessaires, pour leur permettre la construction des canalisations d'eau, la construction et l'installation d'écoles, d'hôpitaux et d'autres institutions; à bien peu d'exceptions près, les fonds pour ces prêts ont été fournis par nous-mêmes. Dans quelques cas seulement, la société «Esra» de Berlin, qui s'occupe d'une façon louable des besoins communaux des colonies, a mis à notre disposition des fonds pour ces prêts.

Il faut mentionner à part le cas de la location ou pour mieux dire du rachat de «l'Oscher». L'oscher, qui est l'impôt principal de l'empire turc constitue une charge extraordinairement lourde pour les colonies, parce qu'il est collecté par des adjudicataires qui cherchent à obtenir du contribuable une somme multiple de l'impôt réel qu'ils ont versé d'avance. En accordant aux comités de nos colonies les prêts qui leur permettent d'entreprendre eux-mêmes la collection de cet impôt, nous leur allégeons considérablement ce dernier, quoiqu'ils aient ainsi à peine la moitié de ce qu'ils devaient verser, lorsqu'il s'agissait d'étrangers.

Comme il serait beaucoup trop long de mentionner ici toutes les opérations des dix dernières années, nous nous contenterons de rappeler qu'à la fin du dernier exercice, les colonies Richon-le-Zion, Petach-Tikwah, Meschla, Aïn-Ganim, Beer-Jacob et Chedera de l'A. P. C. avaient contracté ensemble une dette de fr. 100 000 environ, pour la construction des canalisations d'eau, pour l'amendement du sol, pour la construction d'un hôpital à Chedera, etc. De plus, il a été accordé à Chedera un emprunt particulier de fr. 20 000 pour la canalisation d'eau, tandis que des pourparlers sont actuellement pendants pour d'autres emprunts analogues.

D'autre part, les comités communaux suivants doivent en compte-courant à la banque, pour les dépenses normales des colonies, l'acquisition de terrains et le rachat de l'Oscher, les sommes désignées ci-après:

Comité Petach-Tikwah	fr. 22 000
„ Richon-le-Zion	„ 4 300
„ Rechovoth	„ 3 500
„ Katra	„ 1 100
„ Eskron	„ 1 900
„ Ain-Ganim	„ 900
„ Sichrom Jérusalem	„ 15 800
„ Tel Awiw, Jaffa	„ 61 800
	<hr/>
	fr. 111 300



VII.

Prêts à des établissements d'instruction et à des institutions philanthropiques.

Les conditions particulières de l'existence en Palestine font que les relations y sont beaucoup plus étroites et plus intimes que partout ailleurs, entre les entreprises commerciales et industrielles, et les établissements d'instruction et philanthropiques. Ces relations ont, sans doute, leurs inconvénients, parce qu'elles effacent la limite qui devrait toujours exister entre ces deux genres d'institutions, et cela au grand détriment de tous, cependant cette intimité est une conséquence des circonstances locales, dont il est indispensable de tenir compte.

L'A. P. C. a toujours considéré comme son devoir d'organiser aussi complètement que possible le crédit à accorder à ces institutions. Comme le montre le tableau ci-dessous, un grand nombre de grands établissements de culture et d'éducation jouissent auprès de l'A. P. C. de crédits proportionnés à leur importance. La plupart de ces institutions ne purent d'ailleurs être mises sur pied que grâce aux prêts que nous leur avons consentis. Cependant nous avons toujours évité de prendre nous-mêmes en mains la direction financière ou même la direction générale de ces institutions. En ce qui concerne les établissements philanthropiques, nos rapports avec la plupart d'entre elles ont un caractère purement commercial. Ces institutions ont généralement des revenus réguliers et fixes qui garantissent suffisamment les avances qu'on peut leur faire.

APERÇU.

Soldes débiteurs à fin décembre 1912.

a) Prêts à des établissements d'instruction et d'éducation (au nombre de 21)	fr.	53 860. --
b) Prêts aux journaux et périodiques hébreux (6 en tout)	„	7 198.26
c) Prêts à des institutions de charité (16 en tout)	„	29 820.—
		<hr/>
Total	fr.	90 878.26

VIII.

Les succursales de l'A. P. C.

L'A. P. C. est représentée par des succursales dans sept villes de Palestine et de Syrie: JAFFA, JÉRUSALEM, BEYROUTH, HEBRON, HAÏFA, SAFFED et TIBÉRIAS.

1. JAFFA.

Depuis les temps les plus reculés, Jaffa est un port important de la Palestine; pendant les derniers siècles, elle a conquis la première place parmi les ports de cette contrée.

Les premiers pionniers de la nouvelle colonisation juive se sont fixés tout autour de Jaffa. C'est ainsi que cette ville est devenue le centre de la colonie juive. L'A. P. C. a donc commencé ses entreprises dans ce pays en créant une succursale principale à Jaffa. Pendant les dix ans qui se sont écoulés depuis lors, le commerce et les échanges ont pris une extension considérable dans cette ville. La population juive y a notablement augmenté et son importance économique a pris un certain développement. Notre succursale de Jaffa a beaucoup contribué à ces progrès. Comme elle est la principale et en même temps le siège de la direction général pour la Palestine, les transactions et opérations mentionées dans les chapitres précédents ont été faites en majorité par elle.

2. JÉRUSALEM.

Peu de temps après l'ouverture de notre succursale principale de Jaffa, nous voulûmes également prendre pied à Jérusalem et dès l'été de 1904, nous y ouvriions notre seconde succursale. Jérusalem n'a que peu d'importance en tant que centre de commerce et n'est que très peu industriel. Néanmoins la création d'une succursale dans la capitale du pays constituait un acte de grande portée, pour la population juive. Parmi les institutions d'instructions

et financières de toutes nationalités et religions ayant leur siège à Jérusalem, notre succursale représente dignement la nationalité juive moderne et pleine d'avenir; elle a, en effet, relevé le niveau du commerce et de l'industrie juifs de Jérusalem et aidé au développement de nombre d'institutions juives.

Depuis sa création, la succursale de Jérusalem a su attirer à elle les économies et les dépôts de la population juive et a pu ainsi satisfaire à toutes les demandes de crédit qui lui ont été adressées, sans faire appel d'une façon sensible, au capital de notre banque centrale.

3. BEYROUTH.

Pendant l'été de 1906, nous avons fondé notre troisième succursale à Beyrouth. Nous avons un intérêt considérable à être représentés dans cette ville, qui doit être considérée comme le centre financier de la Syrie et qui joue le principal rôle dans la vie économique du pays, parce qu'elle occupe la première place parmi ses ports de mer. En plus de ces considérations générales, nous avons également été guidés, dans le choix de la situation de cette succursale par le fait que nous nous assurons ainsi une position importante au point de vue de la colonisation juive. Bien que Beyrouth ne fasse pas partie, au sens strict du mot, de la Palestine, elle n'en constitue pas moins, un appui très précieux, au point de vue économique, pour les colons juifs de la Palestine et notamment pour ceux de la Galilée. D'autre part, la ville compte un grand nombre de juifs parmi sa population au relèvement social de laquelle notre succursale a contribué énormément.

La succursale de Beyrouth rend à l'A. P. C. de précieux services, en lui facilitant le placement, dans des affaires toujours faciles à liquider que l'on rencontre sur ce marché syrien, le seul où se traitent les affaires d'argent et qui fonctionne à l'européenne, les disponibilités des autres succursales. Le cas échéant, les sommes ainsi engagées peuvent être rapidement retirées et transmises à Jaffa ou à nos autres succursales, suivant les besoins du moment.

L'année dernière, les effets de la guerre se sont fait sentir beaucoup plus vivement à Beyrouth, en tant que ville commerçante, que dans les autres centres d'affaires de la Palestine. Nous crûmes donc devoir y restreindre momentanément nos opérations, en prenant autant que possible des mesures pour éviter que notre clientèle juive ait à en souffrir.

Maintenant que la guerre est terminée, nous avons repris nos affaires sur une plus grande échelle.

4. HEBRON.

En 1907 nous créâmes une agence à Hebron. Durant son existence, cette agence a réussi, en lui accordant des crédits et en l'aidant par tous les autres moyens, à favoriser le commerce, tant dans la ville que dans sa banlieue, et notamment à améliorer les conditions économiques de l'existence de sa population juive de 1500 âmes environ. Les affaires de cette agence sont encore relativement restreintes, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, mais cela tient à ce qu'à Hebron et dans ses environs, il n'y a pas une seule colonie juive et aussi à ce que cette ville est encore très en retard au point de vue économique.

5. HAÏFA.

Le début de nos affaires à Haïfa remonte à l'automne de 1908. Cette ville est le second port de la Palestine et sert actuellement de siège à notre cinquième succursale.

Dès à présent, Haïfa donne un chiffre d'affaires notable et la ville possède le grand avantage d'être directement reliée au chemin de fer de l'Hedjas et, par lui, avec tout l'hinterland. Haïfa et la population juive qu'elle renferme ont devant elles un avenir des plus prospères, dès que seront terminés les travaux du port projetés. On y construit également à ce moment, une école technique juive, qui exercera une influence considérable sur le développement ultérieur de cette ville. Dès maintenant d'ailleurs Haïfa est un centre important pour toute la Basse Galilée et même sous bien des rapports pour la Haute Galilée. Notre succursale de Haïfa s'est régulièrement développée depuis sa création à notre grande satisfaction; elle a rendu des services signalés tant à la population juive de cette ville qu'à toute celle de la Galilée.

6. SAFFED.

Notre succursale de Saffed fut ouverte en automne 1910. Il a été reconnu indispensable pour notre banque, de faire représenter cette ville en Haute Galilée par une succursale, car les difficultés des communications rendaient très difficile la conduite des affaires de ce district par la succursale de Haïfa. Pendant le peu d'années qui se sont écoulées depuis sa fondation, cette succursale a exercé une influence très appréciable sur la situation économique des colonies de la Haute Galilée et de Saffed même, où se trouve, comme on sait, une nombreuse population juive.

7. TIBÉRIAS.

Il est naturellement encore impossible de donner des renseignements quelconques sur cette succursale, fondée en mai 1913.

* * *

Nos succursales nous mettent à mêmes, par un contact constant avec les centres principaux de la région, d'être toujours exactement informés de la situation économique et sur les besoins de toutes ces contrées et de leur population. Qu'il soit encore ajouté que nous nous sommes efforcés, avec succès d'ailleurs, d'attirer à nous un personnel instruit et éprouvé pour la direction de nos succursales. Les fonctionnaires de toutes nos succursales s'efforcent et considèrent comme leur devoir de prendre également une part importante, même en dehors de leur cercle habituel, à tout ce qui peut exercer une influence heureuse sur les conditions économiques et de culture des colonies juives.

Tableaux récapitulatifs au sujet des succursales
voir page 52—57.



IX.

Généralités sur les affaires de l'A. P. C.

Importance au point de vue du mouvement sioniste.

Nous croyons avoir suffisamment montré, dans cette notice, que l'A. P. C. est devenue un facteur important du mouvement sioniste, en contribuant, partout où s'étendent ses affaires, au relèvement du niveau économique et au renforcement de la situation des colonies juives de la Palestine et de la Syrie, et aussi en s'érigeant en preuve vivante de la possibilité des espérances sionistes, c'est-à-dire du relèvement de la Palestine, actuellement en friche, par le travail de la population juive.

Depuis sa création, l'A. P. C. n'a pas cessé d'être toujours fidèle à toutes les institutions sionistes.

Tant qu'elles n'avaient pas de représentant propre dans le pays, nous avons représenté toutes les institutions sionistes et notamment: le Comité d'Action de l'Organisation Sioniste, le Fonds National Juif, le Comité d'Odessa pour l'extension de l'Agriculture et de l'Industrie en Palestine et en Syrie, et la Société «Geulah». Cependant aujourd'hui encore nous restons en contact intime avec ces institutions et nous leur rendons avec empressement tous les services possibles et nous les aidons dans leurs travaux en mettant à leur disposition nos renseignements, nos actes et nos cartes, etc.

Dans l'intérêt de la colonisation juive, nous avons dû entreprendre, à notre compte, de nombreux travaux d'arpentage et d'autres recherches et nous mettons volontiers à la disposition des intéressés les documents que nous avons ainsi rassemblés.

Nous avons fourni au Comité d'Action de l'Organisation Sioniste toute une série de rapports sur des questions diverses, t. q. la création d'un bureau d'arpentage, l'établissement d'une carte topographique, la création d'une station d'essais agricoles sur des essais de plantation de cotons, la fondation de différentes sociétés en Palestine, etc.

Les considérations ci-dessus n'ont d'autre but que de faire ressortir que nous avons toujours été conscients de nos devoirs envers le mouvement sioniste, mais nullement que nous regardons notre tâche comme terminée. Nous exprimons au contraire l'espoir, bien fondé qu'il sera permis à l'A.P.C. de travailler davantage et plus efficacement encore, qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, au progrès et au développement des colonies juives.

L'avancement de la langue hébraïque.

Rapprochement entre Aschkenasim et Sephardim.

Dès ses débuts, l'A.P.C. a adopté exclusivement la langue hébraïque pour toutes les relations de service intérieur et pour la correspondance avec la clientèle juive et avec ses succursales. Tous nos employés, à quelques rares exceptions près, parlent et écrivent l'hébreu et lorsque nous sommes obligés d'employer un agent ne possédant pas l'hébreu, ce n'est jamais qu'à la condition explicite qu'il devra l'apprendre, dans le délai, le plus court; le travail dans notre banque lui fournit d'ailleurs toujours de nombreuses occasions d'exercice. Nous devons dire qu'avec notre correspondance très considérable, nous avons efficacement contribué à l'extension de la langue hébraïque en Palestine.

A ce propos, nous devons également mentionner que l'A.P.C. a fait beaucoup pour le rapprochement si désirable entre Aschkenasim et Sephardim.

Au début de notre installation dans le pays, les juifs émigrants, Aschkenasim, et les juifs indigènes, Sephardim, étaient tout à fait étrangers les uns aux autres. Nous avons combattu immédiatement et sans cesse cet état de choses déplorable en nous efforçant d'attirer à nous et d'engager à notre service des juifs indigènes. Actuellement notre personnel comprend des juifs indigènes à tous les postes depuis celui de directeur jusqu'à celui de garçon de bureau. Cette circonstance a également donné une impulsion puissante à l'extension de la langue hébraïque, parce que c'est la seule langue qui permette à peu près à tous les juifs Aschkenasim et Sephardim de se comprendre entr'eux.

Au sujet des autres opérations de banque de l'A.P.C. et sur son influence sur les colonies juives, nous dirons encore brièvement ce qui suit.

Chiffre d'Affaires.

Pour donner une idée de l'importance de nos transactions, nous donnons le chiffre des affaires, relatif aux principales opérations de notre banque, sur

les deux folios de notre grand livre, après les avoir arrondis en millions de francs.

Caisse	fr. 154 000 000
Portefeuille des effets escomptés	» 30 000 000
Crédits en compte-courant	» 33 000 000
Avances sur marchandises	» 2 000 000
Avances sur titres	» 8 000 000
Sociétés de prêts	» 2 000 000
Prêts à long terme	» 2 000 000
Dépôts et comptes-courants	» 56 000 000
Jewish Colonial Trust	» 23 000 000
Correspondants	» 41 000 000
Comptes entre Jaffa et les succursales	» 33 000 000
	<u>fr. 384 000 000</u>

Dépôts et Caisses d'Épargne.

Depuis sa création, l'A. P. C. a su attirer à elle des sommes assez importantes qui lui ont été confiées à titre de dépôts. Elle a également organisé un service spécial de caisse d'épargne et s'occupe actuellement d'étendre ce dernier service.

L'accroissement des dépôts et comptes-courants ressort du tableau suivant:

31 Décembre 1903	fr. 383 000
31 " 1904	» 999 000
31 " 1905	» 1 217 000
31 " 1906	» 2 684 000
31 " 1907	» 2 513 000
31 " 1908	» 3 002 000
31 " 1909	» 4 718 000
31 " 1910	» 5 240 000
31 " 1911	» 5 944 000
31 " 1912	» 6 768 000

Taux d'intérêts des crédits à long terme.

En règle générale, nous appliquons en ce qui concerne les crédits à long terme pour construction d'immeubles, 5⁰/₀ seulement (pour les dépôts faits à notre caisse dans le même but, nous payons nous-mêmes, 4⁰/₀).

Pour les prêts à long terme consentis aux planteurs, nous comptons les intérêts à 6⁰/₀ et pour les crédits ouverts aux sociétés coopératives à 6¹/₂⁰/₀. (Ces sociétés comptent à leurs clients des intérêts encore plus élevés, mais la différence reste dans leur caisse et à leur entière disposition). Les prêts à court terme aux colons et planteurs portent intérêts à 8⁰/₀, les avances au commerce, de 8 à 8¹/₂⁰/₀. Dans certains cas, nous sommes disposés à réduire ces intérêts de ¹/₂ à 1⁰/₀, tandis que dans d'autres nous sommes contraints de les augmenter de ¹/₂⁰/₀. Les intérêts que nous payons pour les dépôts, varient suivant la nature de ces dépôts et leur durée, entre 3¹/₂ et 5⁰/₀. Les taux ci-dessus mentionnés sont ceux habituellement appliqués en Palestine. Les taux de 5 et 6⁰/₀ pour les prêts à long terme doivent même être considérés comme très bas, parce que les intérêts exigés par les prêteurs sont beaucoup plus élevés, en général. Les taux d'intérêts ci-dessus doivent être considérés comme taux normaux des banques publiques, ainsi qu'il ressort également du dernier rapport du consultat anglais, à Jaffa, dans lequel il est question de taux d'intérêts en banque, (juin 1910): Les banques ont travaillé avec un taux d'escompte de 8⁰/₀ jusqu'en octobre, moment où, en raison du relèvement du taux de l'escompte à Londres, ils ont porté le leur à 9⁰/₀.

Si on compare ces taux aux intérêts payés pour les dépôts, on en déduit que le bénéfice des banques est très élevé, cependant il n'en est rien en réalité. D'abord il faut considérer que nous avons une encaisse très élevée, dont le montant est dans un rapport tel avec les dépôts qui serait considéré comme absolument exagéré en Europe. Ainsi qu'il ressort du bilan de fin 1912, nous avons, pour un total de dépôts et de comptes-courants de fr. 6 767 000, une encaisse de fr. 1 318 000. Nous sommes obligées d'agir aussi prudemment, parce que nous n'avons pas, en Palestine, et en général, en Turquie, de banque d'État, sur laquelle les autres banques peuvent prendre appui et qui délivre, aux périodes de crise, du numéraire en échange de bons effets. Nous devons donc être notre propre banque d'État et faire venir à grands frais (y compris le change et la perte d'intérêts), de l'argent d'Égypte, de Constantinople, de Syrie, ou même de l'Europe. Au surplus, nous ne réescomptons pas. La totalité de notre portefeuille que nous pourrions, dans tout pays européen, déposer en bloc à la banque d'État, reste chez nous à quelques exceptions près, notamment lorsqu'il s'agit de traites à trois mois tirées sur des marchés européens. D'autre part, nous conservons à titre de réserve extraordinaire,

pour environ fr. 750 000 de titres qui ne nous rapportent que de très faibles intérêts.

On voit donc aisément que les taux que nous payons nous reviennent en réalité de quelques unités pour cent plus cher, de sorte que la différence entre les intérêts débiteurs et créditeurs ne nous laisse plus qu'un bénéfice modéré.

C'est avec ces bénéfices que nous devons couvrir nos frais qui ne sont nullement négligeables, étant donné la dispersion de notre capital entre nos six succursales et le nombre considérable de nos petits créditeurs.

Les conditions spécifiques dans lesquelles nous opérons en Palestine et en Syrie augmentent également de façon notable nos frais; parmi ces conditions nous mentionnerons les difficultés des communications, dont il a déjà été parlé plus haut.

Bénéfices nets en Palestine.

Pour l'année de la fondation de notre banque, nos entreprises en Palestine nous donnèrent un déficit de fr. 2000.—. Pendant les années suivantes, nous réalisâmes, au contraire, les bénéfices nets ci-après:

1904	fr.	9 000
1905	"	1 000
1906	"	35 000
1907	"	55 000
1908	"	120 000
1909	"	130 000
1910	"	106 000
1911	"	145 000
1912	"	163 000

Dividendes.

Les dividendes payés par nous se sont montés:

pour l'année 1907 à	9 pences par action primitive,	soit	$3\frac{1}{4}\%$
"	"	1908	" 10 " " " " " $4\frac{1}{6}\%$
"	"	1909	" 10 " " " " " $4\frac{1}{6}\%$
"	"	1910	" 10 " " " " " $4\frac{1}{6}\%$
"	"	1911	" 10 " " " " " $4\frac{1}{6}\%$
"	"	1912	" 10 " " " " " $4\frac{1}{6}\%$

De plus, nous avons constitué une réserve totale de fr. 170 000.

Pensions.

Nous avons créé en 1910 une caisse de pensions, dont tous nos employés font partie. Cette caisse est dotée tous les ans par la banque de la même somme, à laquelle viennent s'ajouter les contributions des employés. Le 31 décembre 1912, le capital de cette caisse se montait à fr. 49 451.02. Les fonds sont placés en partie en prêts hypothécaires sur des immeubles construits, pour leur propre habitation, par un certain nombre de ces employés.

Tableau récapitulatif

de la situation des comptes principaux de toutes les succursales en Palestine, à la fin des exercices 1903 à 1912.

I.

Année	Portefeuille des effets escomptés	Crédits à court terme	Avances sur marchandises	Avances sur effets
	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	165 000	58 000	15 000	5 000
1904	374 000	568 000	108 000	69 000
1905	617 000	769 000	76 000	353 000
1906	2 032 000	1 080 000	116 000	545 000
1907	1 938 000	1 939 000	533 000	489 000
1908	1 771 000	1 631 000	548 000	485 000
1909	2 352 000	1 877 000	260 000	618 000
1910	2 678 000	2 215 000	288 000	699 000
1911	3 083 000	2 310 000	371 000	785 000
1912	3 522 000	2 814 000	113 000	760 000

II.

Année	Sociétés de prêts	Crédits à long terme	Immeubles	Dépôts et comptes-courants
	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	—	—	—	383 000
1904	—	—	54 000	999 000
1905	—	—	178 000	1 217 000
1906	65 000	—	218 000	2 684 000
1907	225 000	—	159 000	2 513 000
1908	314 000	—	38 000	3 002 000
1909	323 000	275 000	87 000	4 718 000
1910	370 000	531 000	153 000	5 240 000
1911	419 000	715 000	143 000	5 944 000
1912	499 000	853 000	200 000	6 768 000

III.

Année	Intérêts et Commissions encaissés	Intérêts payés	Frais	Amortissements et réserves	Bénéfices nets
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	17 000	3 000	15 000	1 000	¹⁾
1904	90 000	31 000	48 000	2 000	9 000
1905	163 000	81 000	78 000	3 000	1 000
1906	334 000	186 000	107 000	6 000	35 000
1907	522 000	290 000	165 000	12 000	55 000
1908	524 000	200 000	187 000	15 000	120 000
1909	567 000	218 000	202 000	17 000	130 000
1910	670 000	300 000	232 000	32 000	106 000
1911	808 000	344 000	266 000	53 000	145 000
1912	900 000	354 000	300 000	83 000	163 000

¹⁾ Frs. 2000 perte.

Annexe.



Rapport
avec bilan et compte de profits et pertes
de
L'ANGLO-PALESTINE COMPANY LIMITED,
pour l'exercice de 1912.

Le dernier exercice eut à subir l'influence de la guerre. La Palestine et la Syrie restèrent, à vrai dire, en dehors du cercle des opérations militaires et la tranquillité y fut à peine troublée. Cependant en Europe, la confiance dans la stabilité de la situation fut fortement ébranlée et les affaires restèrent partiellement dans le marasme. D'autre part nous étions obligés, pour faire face à toutes les éventualités, de conserver constamment dans toutes nos succursales, des encaisses très fortes. A l'exception de celle de Beyrouth, où nous fûmes amenés, en raison de la crise locale qui s'y produisit, de restreindre nos affaires, et qui par suite, ne donna que des bénéfices très réduits, nos succursales ont toutes bien travaillé et le résultat obtenu est très réjouissant dans son ensemble. Bien que les bénéfices réalisés en 1912 soient inférieurs à ceux de 1911, il faut tenir compte de ce que nous n'avons pas eu à toucher aux réserves prélevées sur ces derniers bénéfices pour créances douteuses, et qu'au contraire, les rentrées effectuées nous ont permis d'augmenter ces réserves et de ce que les amortissements faits en 1912 ont résulté en partie d'affaires se rapportant à 1911, qui ne prirent leur développement qu'en 1912.

Les avances à long terme aux colons et aux planteurs et pour construction d'immeubles, ont de nouveau augmenté et se montent à la fin de l'année, à £ 33973 (contre £ 28478 en 1911). Le passif des coopératives (à la fin de l'année 45 sociétés et 1833 sociétaires, contre 40 sociétés et 1580 sociétaires en 1911) se monte, fin 1912, à £ 21851, (contre £ 16710 en 1911).

Les dépôts et chèques donnent également une nouvelle plus-value notable, ils se montent, fin 1912 à £ 272000 (contre £ 235000 en 1911).

Le capital social a augmenté de £ 366 pour l'année et s'élève à fin 1912 à £ 99036.

Le bénéfice net est de £ 5289 3 3

Plus: le report à nouveau de 1911 £ 656 16 4

Moins: les affectations aux fonds de pensions,

pour 1911 „ 274 11 7

382 4 9

£ 5671 8 0

Porté à la réserve I. „ 641 11 0

(De ce fait et du fait de l'agio sur les actions nouvellement

émises, le compte des réserves I est porté à £ 5000) de _____

sorte qu'il reste à répartir une somme de £ 5029 17 0

La direction a décidé de proposer à l'assemblée générale, qui a eu lieu à Londres, le 31 mars, un dividende de 10 pences par action de 1 £ soit $4\frac{1}{8}\%$, net impôts déduits, comme l'an dernier. Ce dividende absorberait £ 4122 2 6, de sorte qu'il y aurait à reporter à nouveau £ 907 14 6

Direction

D. WOLFFSOHN, Président.

LONDRES, E. C., Mars 1913.

PASSIF.		£ s. d.	£ s.
Capital autorisé:			
100 000 actions à £ 1		100 000 0 0	
Capital souscrit:			
98 931 actions à £ 1 entièrement payées portant dividende en 1912		98 931 0 0	
105 actions à £ 1 entièrement payées portant dividende en 1913		105 0 0	
Réserves I			99 036 0
Réserves II, pour créances douteuses			5 000 0
Compte des Traités: Palestine			1 764 16
Traités réescomptés: Palestine			8 192 0
			3 845 10
Créditeurs:			
Dépôts à échéance fixe		68 569 3 1	
Dépôts du Fonds National Juif à long terme		19 700 16 5	
Dépôts et Compte de Chèques		163 293 2 3	
Divers		2 413 11 11	
Divers en comptes spéciaux: Avances sur effets de commerce et titres		5 598 8 3	
Caisse d'épargne		13 070 10 3	
Sociétés coopératives et mutualités		5 036 2 8	
Correspondants-Nostro		11 666 2 1	
Correspondants-Loro		6 355 8 3	
Jewish Colonial Trust, Ltd.	Credit £ 60 911 18 7 Débit £ 1 296 12 9		
		59 615 5 10	
Dividendes non encaissés en 1907			355 318 11
do. 1908			7 17
do. 1909			16 8
do. 1910			60 15
do. 1911			95 5
			144 1
Fonds de pensions			1 957 18 1
Report à nouveau, pour 1913			1 155 7
Profits et pertes:			
Report du 1er Janvier 1912		4 759 0 6	
moins: Dividendes 1911	£ 4 102 4 2		
Affectation aux fonds de pensions	274 11 7		
		4 376 15 9	
plus: Bénéfices de 1912		382 4 9	
		5 289 3 3	
		5 671 8 0	
Report aux réserves I		641 11 0	
			5 029 17 0
			481 624 9 8

DÉPENSES.	£ s. d.	£ s. d.
Dépenses de Londres, pour 1912:		
Fournitures de bureaux, imprimés, ports de lettres, télégrammes, frais de voyage, commission pour vente d'actions, et divers.	995 10 0	
Contentieux	36 15 0	
Impôts sur le revenu	293 1 4	
		1 325 6
Dépenses des succursales de Palestine, pour 1912:		
Loyer	442 17 3	
Emoluments	9 078 8 2	
Fournitures de bureaux, ports de lettres, télégrammes, frais de bureaux et divers	2 398 0 7	
Frais de voyage	304 0 5	
Contentieux	175 1 6	
Usure du mobilier	189 10 6	
Amortissement du compte des effets	544 15 5	
Amortissement sur les frais de fondation de Saffed	21 13 3	
		13 154 7 1
Amortissement pour créances douteuses		2 536 3 1
Solde: Bénéfices pour 1912		5 289 3 3
		22 304 19 9

31. Décembre 1912.

Credit.

51

RECETTES.

Intérêts et Provisions:

	£ s. d.	£ s. d.
Londres		531 1 10
Succursales de Palestine.		
Jaffa	11 602 5 8	
Jérusalem	3 655 16 0	
Beyrouth	3 186 8 0	
Haïfa	2 208 4 4	
Hebron	376 5 3	
Saffed	744 18 8	

	21 773 17 11	21 773 17 11
--	--------------	--------------

moins: Dépenses des succursales de

Palestine, pour 1912	13 154 7 1
Créances douteuses	2 536 3 1

	15 690 10 2
--	-------------

Bénéfices nets des succursales de Palestine, pour 1912

	6 083 7 9
--	-----------

	22 304 19 9
--	-------------

Tableaux récapitulatifs

au sujet des succursales de l'A. P. C.

1. JAFFA.

(a) Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif à la fin des exercices 1903 à 1912.

Année	Caisse	Escompte	Crédits	Avances sur marchandises
	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	47 000	165 000	50 000	15 000
1904	124 000	314 000	336 000	105 000
1905	84 000	466 000	666 000	76 000
1906	95 000	830 000	778 000	100 000
1907	130 000	1 010 000	1 209 000	414 000
1908	155 000	930 000	920 000	406 000
1909	160 000	1 116 000	948 000	180 000
1910	213 000	1 142 000	1 107 000	91 000
1911	187 000	1 326 000	1 003 000	74 000
1912	451 000	1 681 000	1 603 000	62 000

(b) Aperçu des différents postes du compte de profits et pertes pour les années 1903 à 1912.

Année	Intérêts et Commissions		Frais	Amor-tissement	Bénéfices nets	Pertes
	encaissés	payés				
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	17 000	3 000	15 000	1 000	—	2 000
1904	79 000	26 000	40 000	2 000	11 000	—
1905	126 000	58 000	53 000	2 000	13 000	—
1906	225 000	118 000	61 000	5 000	41 000	—
1907	285 000	166 000	77 000	3 000	39 000	—
1908	305 000	120 000	89 000	2 000	94 000	—
1909	275 000	107 000	91 000	13 000	64 000	—
1910	334 000	149 000	98 000	26 000	61 000	—
1911	362 000	147 000	110 000	16 000	89 000	—
1912	464 000	172 000	128 000	30 000	152 000	—
	18 000 ¹⁾					

¹⁾ Réserve de l'année précédente.

Année	Avances sur effets	Sociétés de prêts	Crédits à long terme	Dépôts et comptes-courants
	fr.	fr.	fr.	fr.
1903	5 000	—	—	383 000
1904	33 000	—	—	629 000
1905	170 000	—	—	654 000
1906	200 000	65 000	—	1 459 000
1907	175 000	173 000	—	1 360 000
1908	167 000	192 000	—	1 433 000
1909	290 000	170 000	243 000	2 793 000
1910	256 000	221 000	453 000	2 762 000
1911	214 000	256 000	624 000	3 273 000
1912	220 000	349 000	702 000	3 456 000

Développement du commerce et des affaires à Jaffa, pendant les dix dernières années (d'après les statistiques du consulat anglais).

Année	Importation	Exportation	Total des échanges de commerce
	fr.	fr.	fr.
1903	11 000 000	8 100 000	19 100 000
1904	11 800 000	7 400 000	19 200 000
1905	11 500 000	9 200 000	20 700 000
1906	16 500 000	12 500 000	29 000 000
1907	20 200 000	12 100 000	32 300 000
1908	20 100 000	13 900 000	34 000 000
1909	24 300 000	14 000 000	38 300 000
1910	25 100 000	15 900 000	41 000 000
1911	29 100 000	17 700 000	46 800 000

2. JÉRUSALEM.

Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif
à la fin des exercices 1904 à 1912.

Année	Caisse	Escompte	Crédits en comptes-courants	Avances sur marchandises
	fr.	fr.	fr.	fr.
1904	81 000	59 000	232 000	3 000
1905	97 000	151 000	122 000	1 000
1906	116 000	215 000	243 000	16 000
1907	135 000	293 000	398 000	119 000
1908	162 000	281 000	374 000	11 000
1909	158 000	347 000	465 000	9 000
1910	203 000	440 000	562 000	6 000
1911	164 000	502 000	629 000	17 000
1912	205 000	591 000	665 000	—

Année	Avances sur effets	Sociétés de prêts	Crédits à long terme	Dépôts et comptes-courants
	fr.	fr.	fr.	fr.
1904	37 000	—	—	370 000
1905	183 000	—	—	563 000
1906	326 000	—	—	1 166 000
1907	254 000	—	—	840 000
1908	226 000	—	—	1 114 000
1909	250 000	—	—	1 286 000
1910	265 000	9 000	42 000	1 608 000
1911	280 000	14 000	56 000	1 586 000
1912	226 000	32 000	85 000	1 891 000

3. BEYROUTH.

Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif
à la fin des exercices 1906 à 1912.

Année	Caisse	Escompte	Crédits en comptes-courants	Avances sur connaissements
	fr.	fr.	fr.	fr.
1906	104 000	986 000	60 000	—
1907	176 000	595 000	327 000	—
1908	153 000	517 000	202 000	129 000
1909	341 000	739 000	219 000	55 000
1910	268 000	728 000	223 000	105 000
1911	302 000	804 000	203 000	157 000
1912	347 000	620 000	94 000	27 000

Année	Avances sur effets	Sociétés de prêts	Dépôts et comptes-courants
	fr.	fr.	fr.
1906	18 000	—	59 000
1907	70 000	2 000	304 000
1908	90 000	2 000	345 000
1909	64 000	10 000	360 000
1910	96 000	12 000	400 000
1911	84 000	13 000	620 000
1912	86 000	8 000	513 000

4. HEBRON.

Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif
à la fin des exercices 1907 à 1912.

	1907	1912
	fr.	fr.
Caisse	7 000	8 000
Escompte	39 000	106 000
Crédits en comptes-courants	5 000	—
Avances sur effets	—	6 000
Sociétés de prêts	—	1 000
Dépôts et Comptes-Courants	9 000	48 000

5. HAÏFA.

Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif
à la fin des exercices 1908—1912.

Année	Caisse	Escompte	Crédits en comptes-courants	Avances sur marchandises
	fr.	fr.	fr.	fr.
1908	55 000	8 000	129 000	—
1909	49 000	105 000	240 000	12 000
1910	37 000	266 000	306 000	86 000
1911	66 000	290 000	409 000	105 000
1912	119 000	396 000	412 000	51 000

Année	Avances sur effets	Sociétés de prêts	Crédits à long terme	Dépôts et comptes-courants
	fr.	fr.	fr.	fr.
1908	1 000	70 000	—	77 000
1909	11 000	90 000	30 000	250 000
1910	52 000	76 000	36 000	389 000
1911	52 000	48 000	35 000	377 000
1912	31 000	53 000	65 000	725 000

6. SAFED.

Aperçu de la situation des comptes principaux en actif et passif
à la fin des exercices 1910 à 1912.

	1910	1912
	fr.	fr.
Caisse	28 000	55 000
Escompte	27 000	125 000
Crédits en comptes-courants	11 000	39 000
Avances sur effets	24 000	191 000
Sociétés de prêts	2 000	55 000
Dépôts en comptes-courants	43 000	231 000



TABLE DES MATIÈRES.

Préface	Page 3
Introduction	" 5
I. Programme et développement des affaires	" 8
II. Crédits à court terme.	" 12
III. Crédits à long terme	" 19
IV. Sociétés coopératives	" 22
V. Acquisitions de terrains.	" 30
VI. Prêts pour entreprises d'utilité générale et communale	" 31
VII. Prêts à des établissements d'instruction et à des institutions philanthropiques.	" 33
VIII. Les succursales:	
Jaffa	" 34
Jérusalem	" 34
Beyrouth	" 35
Hebron	" 36
Haïfa	" 36
Saffed.	" 36
Tibérias.	" 37
IX. Généralités sur les affaires	" 38
X. Annexe: Rapport avec bilan et compte de profits et pertes pour l'exercice de 1912	" 45
Tableaux récapitulatives au sujet des succursales	52—57



ILLUSTRATIONS.

Devant le titre:

1. Carte de Palestine

Devant l'introduction:

2. D. Levontin
3. E. Saphir, décédé
4. N. Kaisermann
5. I. Lipawsky
6. Dr. I. Levy
7. M. Slonim
8. S. Gordon
9. S. Hooflën
10. M. J. Arwas
11. J. Grasowsky

Entre les pages 34 et 35:

12. Rue d'affaires principale à Jaffa
13. Salle d'attente de la succursale à Jaffa
14. Succursale à Jérusalem
15. " à " (Intérieur)
16. " à Hebron (Intérieur)
17. " à "
18. " à Beyrouth
19. " à " (Salle de réception)
20. " à " (Intérieur)





Rue d'affaires principale à Jaffa.



Salle d'attente de la succursale à Jaffa.



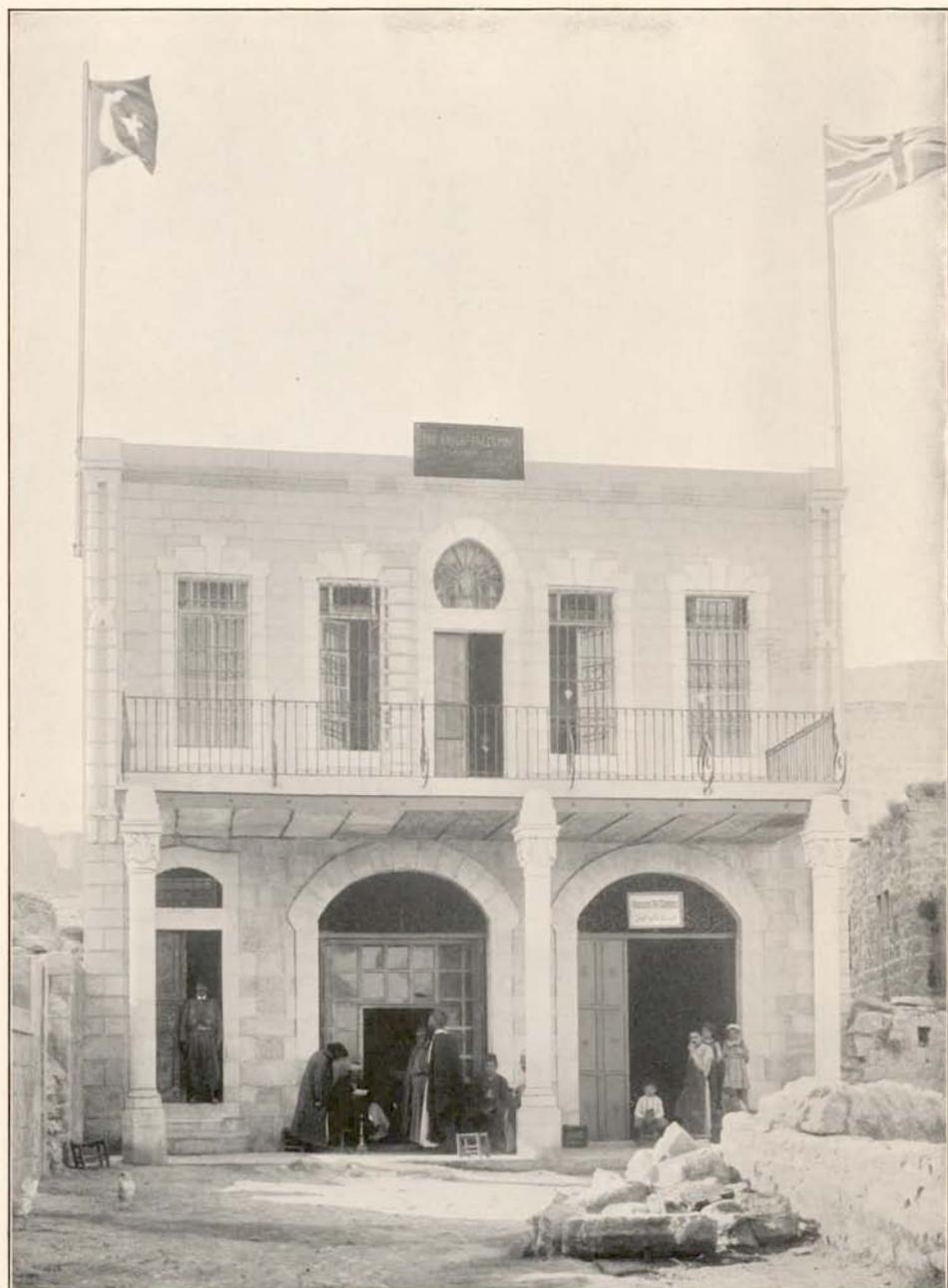
Succursale de Jérusalem.



Succursale à Jérusalem (Intérieur).



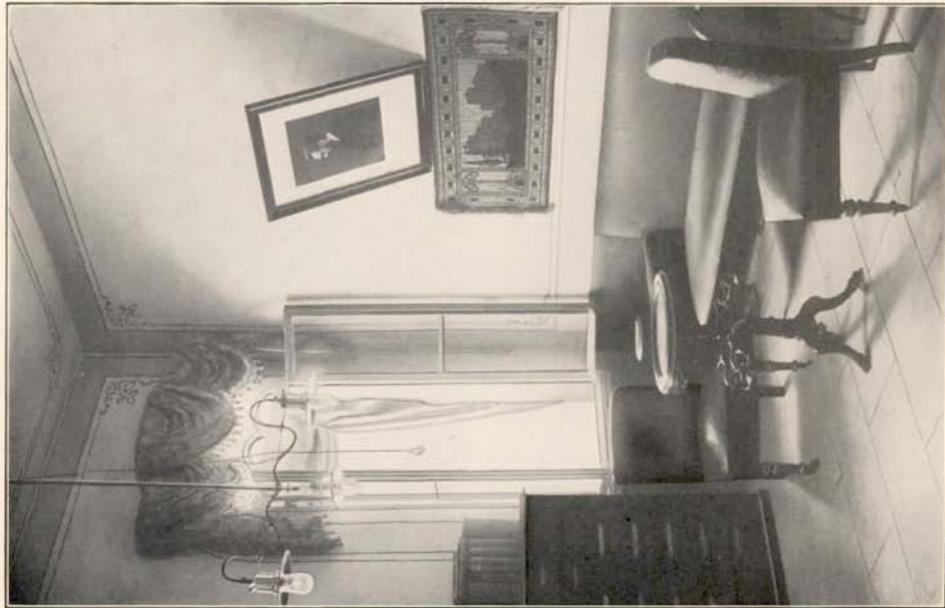
Agence de Hebron (Intérieur du bureau).



Succursale de Hebron.



Succursale de Beyrouth.



A. Salle de réception.



B. Intérieur.

Succursale de Beyrouth.